C.R.I.C. N° 61 (2008-2009)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Jeudi 29 janvier 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Organisation des travaux..... 5

Interpellation..... 5

Interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le versement de la subvention à l'office des produits wallons (OPW)»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Dardenne..... 5

Questions orales..... 9

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les superettes de service public»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 9

Question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'échange de propriétés forestières»

Orateurs : M. le Président, M. Dardenne, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 12

Question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «Natura 2000»

Orateurs : M. le Président, M. Dardenne, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 12

Question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la fermeture de la râperie d'Hollogne sur Geer»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 14

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'obligation de reprise des déchets pharmaceutiques»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 16

Organisation des travaux (suite)..... 17

questions orales (suite)..... 17

Question orale de M. Pirlot à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les unités de répressions des pollutions»

Orateurs : M. le Président, M. Pirlot, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 17

Question orale de M. Dardenne M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évolution des revenus agricoles»

Orateurs : M. le Président, M. Dardenne, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 19

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la centrale de Chooz»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 21

Question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les suites du dossier relati] à une pollution à hennuyères»

Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 22

Organisation des travaux (suite) 26

Questions orales (suite)

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les sites pollués»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 26

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la réunion de l'entente européenne d'aviculture et cuniculture»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 28

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement touristique du plateau des «hautes fagnes»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 29

Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les récentes perturbations relatives à l'approvisionnement en eau en wallonie»;

question orale de M. Devin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les améliorations à apporter au réseau de la SWDE dans la région du Centre» ;

question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'état du réseau d'approvisionnement d'eau dans la région du centre suite à la pénurie exceptionnelle vécue du 12 au 17 janvier derniers ;

question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les dégâts causés par le gel dans la distribution d'eau»

Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, M. Devin, Mme Pary-Mille, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 30

Organisation des travaux (suite)..... 40

Questions orales (suite)

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nuisances à la station de potabilisation à Mainvault»

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 40

Question orale de M. Devin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le site de la Crayère des fonds de Morveau: le point sur les analyses de la SPAQUE»

Orateurs : M. le Président, M. Devin, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 41

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le recyclage des pneus utilisés en agriculture»

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 43

Question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la taxe sur les eaux usées industrielles»

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 44

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les dégâts causés par les sangliers»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 45

Liste des intervenants..... 49

Abréviations courantes..... 50

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau, Président.

- La séance est ouverte à 14 heures 24 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vous propose d'entamer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

En fonction des coups de fil des différents groupes et des éléments que nous avons avant de démarrer la réunion, je fais le point sur l'ordre du jour d'aujourd'hui, en sachant que M. Borsus doit remplacer le Président du Parlement de la Communauté Française au niveau de la Conférence des Présidents. La question numéro 2 deviendra la question numéro 35. Seule dérogation qui sera accordée à l'ordre du jour normal.

Les questions 18, 19, 28 et 29 portent sur le domaine de l'eau, de l'approvisionnement en eaux et des problèmes suite au gel. Elles seront groupées. Cela signifie que ce sera au moment des questions 18 et 19 qu'on fera les questions 28 et 29. Nous passerons ensuite à la question 20.

En sachant, pour information, que les questions reportées, seront reportées à la fin des questions orales de la séance qui suit.

Les questions 9 et 34 de Mme Dethier-Neumann sont retirées.

Voilà, chaque collaborateur et parlementaire sait quand il faut appeler nos amis pour poser les questions. Soit on est là et on pose sa question, soit on n'est pas là et elle est transformée en question écrite.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À L'OFFICE DES PRODUITS WALLONS (OPW)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «le versement de la subvention à l'Office des produits wallons (OPW)».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour développer son interpellation.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Dès l'année 2005, un an après avoir été élu, vous aviez déclaré qu'il y avait d'importants problèmes de gestion à l'OPW. Vous aviez aussi déclaré, à la tribune de cette assemblée, que 200.000 euros allaient peut-être devoir être remboursés par l'OPW. Un représentant de l'OPW est même venu expliquer la situation de cette asbl en Commission.

Vous aviez aussi transmis à la justice des pièces comptables relatives à cette asbl, subventionnée par la Région.

Près de trois ans après cette démarche, quelles sont les suites? La Région s' est-elle portée partie civile dans une action en justice? Des sommes ont-elles été récupérées?

À l'époque, des voix affirmaient que le dossier était «vide». Au sein même de la majorité régionale, certains ont estimé que vous vous étiez basé sur des faits non avérés et que le dossier était géré avec une certaine légèreté. Je reprends des mots qui avaient été mis dans la presse.

En outre, qu'en est-il des dons occultes à des asbl de cyclistes ou à d'autres bénéficiaires? Une enquête interne a-t-elle été menée?

Les années 2007 et 2008 ont moins fait parler de l'OPW, et on a eu l'impression, malgré que je vous avais interrogé une fois ou deux en 2007 et 2008, que la situation s'était régularisée et que cet

organisme était désormais géré «en bon père de famille».

La presse nous a appris récemment que la subvention 2008 se montait à près d'un million d'euros. Je sais qu'au début de la législature, M. le Ministre, cette dotation était d'un million et demi, et vous l'avez réduite après un an d'entrée en fonction.

Cette subvention est de l'ordre d'un million d'euros, comme celle votée dans le budget 2009, elle n'a toujours pas été versée, faute de l'envoi par l'OPW des pièces justificatives.

Monsieur Le Ministre, si je ne m'abuse, cette convention précise que 70% doivent normalement être versés dans le premier semestre de l'année, 25% dans le deuxième semestre et les 5 derniers pourcents, le solde, doit être versé l'année suivante quand les pièces sont justifiées. J'aurais aimé savoir pourquoi cette somme n'a pas encore été versée. Pouvez-vous me donner une explication?

J'aurais aussi aimé savoir si, comme le dit encore la presse, mais je pense que cela est réel, la convention qui lie la Région doit bientôt être dénoncée. Je voulais savoir si vous aviez la possibilité d'arrêter cette convention, si c'est prévu dans la convention de pouvoir y mettre fin, sur base de quel préavis et qui peut prendre la décision. Est-ce vous ou est-ce le Gouvernement qui peut prendre cette décision? Et si oui, puisque vous avez la ferme intention de dénoncer cette convention, avez-vous un accord au Gouvernement ou prenez-vous seul l'initiative de dénoncer cette convention?

Y a-t-il à nouveau des problèmes de gestion qui sont apparus en 2008 et qui expliquent pourquoi vous n'avez pas encore versé ce montant? L'OPW a-t-elle rendu toutes les pièces justificatives? Je voudrais y voir un peu plus clair.

J'ai regardé la déclaration de politique générale. Vous aviez pour objectif de rationaliser et je vous rejoins sur ce point. On en a déjà parlé maintes et maintes fois. Je crois qu'il faut savoir qui va avoir une mission, combien, comment et ne pas se marcher sur les pieds. Je pense que certaines pistes ont déjà été élaborées, telles que la présence à la Foire de Libramont ou d'autres éventualités comme celle-là qui me paraissaient essentielles. Maintenant, sur le fond, je crois qu'il est temps de savoir où l'on va, aussi bien pour l'asbl que pour les gens qui produisent ces produits wallons. Malgré tout, l'asbl se retrouve toujours avec un couteau sous la gorge, si elle n'a pas l'argent de la Région wallonne. C'est quand même une subvention d'un million d'euros, ce qui n'est pas peu pour une asbl. Je crois qu'à un moment donné, il faut prendre ses responsabilités. Il faut savoir où on va et ces gens doivent savoir s'ils peuvent encore continuer à travailler ou pas. Si c'est le cas, il faut un accord de Gouvernement. L'avez-vous et qu'allez-vous faire? J'aurais aimé savoir comment vous allez gérer le dossier d'une manière correcte et habile d'ici la fin de la législature.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour rebondir sur la fin de votre intervention et pour rejoindre l'un des principaux objectifs qui étaient visés à l'intérieur de la déclaration de politique régionale, celui d'éviter les doubles emplois, j'ai veillé, dès mon entrée en fonction, à ce qu'il n'y ait plus de double emploi, de double présence entre, d'une part, l'APAQ-W, un organisme officiel de promotion de nos produits agricoles de la Région wallonne, et l'Office des produits wallons asbl, par ailleurs subisidée par la Région wallonne au travers d'une convention-cadre. Bref, rationaliser, éviter ces doubles emplois qui donnent une image un peu particulière de la Région. On donne l'impression aux clients, aux visiteurs qu'il y avaient deux organismes de promotion dans notre Région.

Deuxième élément important, celui de faire en sorte que chacun puisse, dans ses missions, travailler de la façon la plus performante possible. Cet objectif fut réalisé, ce qui explique d'ailleurs la réduction de la subvention à l'OPW qui est passée de 1.490.000 euros à 1.000.000 d'euros.

Pour répondre de façon précise à l'ensemble de vos questions bien légitimes, il y a pour rappel une ex-comptable de l'asbl OPW qui a dénoncé, en son temps, auprès d'un inspecteur des finances et de mon cabinet certains problèmes de gestion et de dysfonctionnement de l'association.

Ces faits ont été portés à la connaissance des autorités judiciaires, lesquelles ont diligenté une enquête. Des pièces importantes ont été saisies au sein de l'asbl, parmi lesquelles des pièces comptables, en respectant la séparation des pouvoirs. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire sur ce sujet.

Selon les responsables de l'association, des pièces comptables bloquées par la justice leur ont été, assez récemment, partiellement restituées.

En 2003, pour rappel, le Gouvernement wallon a approuvé une convention-cadre, sous l'ancien Gouvernement, chargé de définir les missions que la Région wallonne entendait confier à l'ASBL OPW. Chaque année, dans ce cadre, une subvention peut être octroyée à cette association.

Toutefois, le processus d'adoption des comptes par l'association elle-même a été d'une extrême lenteur: outre des changements de composition de la direction, de l'assemblée générale et du conseil d'administration, trois comptables et deux bureaux réviseurs s'y sont succédé. Cela montre évidemment

le turn over qui a pu exister, donc parfois les difficultés.

Suite à la procédure d'information judiciaire entamée en 2005, un réviseur indépendant a été désigné, à ma demande, pour effectuer une vérification approfondie des comptes et des résultats comptables et budgétaires de l'asbl OPW. Toutefois, la saisie par la justice de nombreuses pièces comptables a rendu, jusqu'il y a peu, difficile, pour le moins très difficile voire impossible la clôture et le contrôle final de l'octroi des subventions afférentes aux comptabilités saisies, en particulier pour l'année 2005.

Chaque exercice annuel a donc fait l'objet d'une vérification systématique par le réviseur d'entreprise, lequel a abouti à divers correctifs dans les résultats comptables et budgétaires de l'association.

Finalement, les comptes 2003 et 2004 ont fait l'objet d'un rapport du vérificateur en date du 20 octobre 2008. Les comptes 2005 ont fait l'objet d'un rapport en date du 19 novembre 2008. Les comptes 2006 ont fait l'objet d'un rapport en date du 22 octobre 2008. Les comptes 2007 ont fait l'objet d'un rapport en date du 12 novembre 2008. On sait difficilement être plus précis.

Sur base de ces données comptables corrigées, l'administration a entamé un contrôle d'éligibilité des dépenses relatives à chaque exercice de façon à clôturer les dossiers de liquidation des subventions annuelles pour celles dont la clôture n'avait pas pu être réalisée, ce qui est le cas des années 2003, 2005, 2006 et 2007 (2004 ayant pu être clôturé antérieurement).

Le décompte de l'exercice 2005 a été présenté au dernier comité de suivi qui s'est tenu ce lundi 26 janvier 2009. Pour rappel, il y a un comité de suivi qui est prévu au travers de la convention qui doit se réunir minimum deux fois par an pour évaluer l'ensemble de la situation.

La liquidation de la subvention relative à l'exercice 2003 n'a pas encore pu être réglée. En effet, pour cet exercice, 1.085.170 euros ont été payés à l'OPW en application de deux arrêtés qui prévoyaient l'octroi de subventions de fonctionnement pour un montant global de 1.240.000 euros.

L'avenant n°1 de la convention-cadre, daté du 18 décembre 2003, prévoit que, pour 2003 seulement, la partie non justifiée du montant global de la subvention puisse être affectée à l'apurement total de la dette de l'ASBL OPW et la création d'un fonds de roulement de 100.000 euros; l'avenant précise que le montant exact de la réaffectation budgétaire devra être fixé par l'Inspection des Finances.

En décembre 2004, l'Inspection des Finances avait estimé, sur base des pièces justificatives transmises, que seuls 843.445 euros étaient justifiés; il en résultait un montant probablement indu de l'ordre de 240.000 euros. Cette somme, ce sont sans doute les 200.000 euros que vous évoquiez tout à l'heure, est constituée principalement d'une provision de 148.000 euros pour le litige entre l'ASBL OPW et le SPF Finances relativement à la récupération ou non par l'ASBL de la TVA.

Après de nombreux échanges entre les différents intervenants, et suite aux réunions du comité de projet des 21 juin et 1er octobre 2007, l'inspection des Finances a été invitée à repréciser sa position au comptable de l'ASBL OPW, ce dernier devant ensuite réagir. Ce qui fut fait respectivement les 23 octobre et 8 novembre 2007. Ces échanges ne sont toutefois pas parvenus à mettre d'accord les différentes parties.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Pourrais-je avoir les documents contenant les dates que vous mentionnez?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pas de problème Madame. J'essaie d'être précis. D'habitude, je ne lis pas, mais là j'essaie d'être le plus précis possible par rapport à un dossier qui demande d'avoir toutes les précisions. Je vous les donnerai, mais maintenant si vous posez dix questions écrites sur chaque date, je ne le ferai qu'une fois, sinon, on ne s'en sort plus. Cela me semble normal que vous soyez bien informée.

Suite à la réunion du comité de projet du 19 novembre dernier, mon Cabinet a demandé à l'Administration d'interroger officiellement l'Inspection des Finances sur le montant exact et définitif qu'il estime indu et qui devrait être déduit des futurs paiements puisqu'il y a une estimation qui a été faite. On ne va pas dire que l'on va vous donner des montants alors que l'on sait par ailleurs qu'il y en a qui devraient être récupérés.

L'administration envisage de faire une synthèse finale du dossier 2003 et de soumettre à l'IF une proposition qui pourrait ensuite être avalisée au niveau du Gouvernement.

Quant aux, et je reprends vos propos, dons «occultes» .

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je n'ai pas dit cela.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'était dans votre intervention écrite en tout cas.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non

franchement je n'ai pas dit ça ici. Je n'ai pas parlé de dons occultes.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je l'ai lu en tout cas. C'est dans le texte, c'est sûr et certain. C'est dans votre texte, je peux reprendre exactement l'endroit où vous l'avez dit puisque je l'ai vérifié avant de le dire. Je vais essayer de le retrouver. Attendez. Voilà, «*en outre qu'en est-il des dons occultes à des asbl de cyclistes ou à d'autres bénéficiaires ?*».

Mme Cassart-Mailleux (MR). – C'est juste. J'ai en fait repris des comptes-rendus de 2005.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas grave.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je n'ai pas de souci. J'ai repris les comptes-rendus, les anciennes questions et réponses. C'est à l'époque que vos propos parlaient de «dons occultes», ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour reprendre vos propos à mon compte, j'ai dit «*quant aux dons occultes, pour reprendre vos propos*». On parle ici de dons à des clubs cyclistes ou autres bénéficiaires, en l'occurrence 37.000 euros alloués au «Pesant liégeois». Ceux-ci ont été jugés inéligibles par l'IF car alloués à un club et non à une manifestation, comme prévu par la convention-cadre. Pour parler plus clairement, on peut effectivement subsidier un club qui organiserait une promotion des produits du terroir et achète ces produits-là, les met en valeur, fait de la promotion etc. Cela peut rentrer dans le cadre de la convention-cadre. Par contre, dire que l'on va donner un montant à un club qui, après, va aller demander à Amstrong de venir faire une course de démonstration, ça correspond moins à la promotion des produits de notre Région. Tout le monde l'aura bien compris, c'est formidable.

En ce qui concerne l'exercice 2008, une subvention de 1.000.000 d'euros a été engagée sur le budget régional. C'est une mesure de prudence et pas une mesure de méfiance. Il faut que les choses soient claires, c'est une mesure de prudence. Cela me parait normal, dans la mesure où les contrôles 2007 ont fait apparaitre un trop versé de l'ordre de 240.000 euros. Je souhaite attendre les vérifications de l'administration en cours pour les exercices 2005 et 2006 et requérir les remboursements requis avant le versement de la première tranche prévisionnelle, si on se rend compte que ce montant-là est de 240.000 euros, voire plus importants. Au lieu de verser un million alors que l'on nous doit, par exemple 500.000 euros, je ne sais pas combien ce sera, c'est l'Inspection des Finances qui va le déterminer, il est plus facile de ne verser directement que 500.000 euros, cela me parait être une question de bonne gestion.

Cette situation résulte du fait que l'enquête judiciaire, notamment par la saisie des documents comptables, a empêché que le contrôle ne soit effectué plus tôt ainsi que l'application de la convention-cadre qui prévoyait le versement de tranches prévisionnelles correspondant à 95% du subside dont vous parliez tout à l'heure.

En ce qui concerne les comptes et les rapports d'activités, je ne vois aucun inconvénient évidemment à vous les faire parvenir. Tous ces éléments sont très clairs, je peux vous donner les dates, cela ne me pose aucun problème.

Enfin, sur le devenir de la convention OPW, j'estime qu'elle va de pair avec la question plus large de la promotion dans notre Région. Je ne vous ai pas répondu sur un point, c'était sur l'aspect, de se porter ou non partie civile. D'après mes informations, l'enquête est toujours en cours et je ne peux pas vous en dire plus. C'est en fonction de l'évolution de cette enquête et en fonction des éléments qui sont portés à ma connaissance que je prendrai, le cas échéant, la mesure de faire en sorte que la Région wallonne se porte partie civile. Je ne vais pas le faire de façon anticipative. Il est clair que s'il s'avérait que les intérêts de la Région avaient été mis en cause, nous ferions la démarche de nous porter partie civile.

M. Dardenne a une excellente lecture dans les mains puisqu'il lit le programme agricole du cdH, appelez «nous et vous». C'est toujours très très intéressant.

M. Dardenne (MR). – Je vois surtout qu'il n'y a pas grand-chose.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est vrai, mais c'est déjà mieux que vous puisqu'il y a huit pages.

Chez vous, c'est une demi-page qui est envoyée aux agriculteurs, mais bon, la quantité ne rime pas nécessairement avec la qualité, n'est-ce pas Monsieur Dardenne, si je vois d'ailleurs le nombre de questions que vous me posez.

Pour revenir au sujet du jour, il est clair, vous l'aurez vu au travers de mon propos, que l'ASBL n'a pas eu accès à toute une série de pièces comptables. Il faut quand même en tenir compte dans l'évaluation de ce qu'on fait. Je dirais qu'il n'y a pas eu de mauvaise volonté en la matière mais, à partir du moment, où vous n'avez pas les pièces, on ne sait pas faire le contrôle, on ne sait pas exercer et on ne sait pas clôturer les comptes. Tout le monde peut parfaitement comprendre qu'il y a aussi eu différents changements au niveau de l'OPW qui ont été opérés

et que je tiendrai compte, le moment venu, de l'ensemble des éléments, surtout vis-à-vis de l'Inspection des finances. C'est quelque chose qui doit être particulièrement rigoureux, qui doit être exercé pour faire en sorte que l'ASBL OPW reçoive le juste dû par rapport à ce qu'elle a mis en oeuvre en termes de promotion des produits ou autres et elle le fait avec un certain talent, reconnaissons-le, dans toute une série de domaines. On peut reconnaître les compétences qui existent et, en même temps, il faut pouvoir gérer le passé en la matière. Voilà que je peux vous dire de la manière la plus précise possible par rapport à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet d'une partie de mes questions.

Je vous avais posé une ou deux questions qui étaient bien précises et importantes. Vous savez comme moi, qu'à partir du moment où vous voulez dénoncer cette convention, il vous faut un accord de Gouvernement.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous me prêtez des intentions.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous demande si c'est vrai ou pas.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est formidable, sincèrement ! Heureusement que je suis bien assis ! Vous connaissez mieux mes intentions que moi-même.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je vous demande si vous allez le faire ou pas.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous avez à côté de vous une « boule de cristal » ou quoi ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non, je ne suis pas Madame Irma.

M. le Président. – Poursuivez Madame Cassart-Mailleux. Ce que le Ministre dit, il le pense ; donc, cela doit être vrai.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense que vous allez le faire, c'est ce que mes sources me disent, et j'ai un peu regardé les différents gouvernements : vous n'avez aucune fois réellement mis ce point-là à l'ordre du jour. Donc, avez-vous un accord de Gouvernement ? Parce que je sais que si vous voulez mettre fin ou fortement modifier cette convention, il vous faut un accord de Gouvernement, vous ne pouvez pas le faire vous-même. Les différends auxquels vous êtes maintenant confrontés avec l'OPW vous dirigent peut-être dans cette direction, mais je vois que malgré tout qu'il n'y a pas d'accord de Gouvernement. A ces questions-là, vous ne me répondez pas alors qu'elles sont quand même très importantes.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comment voulez-vous que je vous réponde à partir du moment où je n'ai pas l'ensemble des éléments. Je ne vais pas me positionner anticipativement sinon j'aurai un *a priori* soit favorable, soit défavorable, par rapport au dossier. J'attends d'avoir l'ensemble des éléments. Je crois que mon exposé est assez clair pour savoir qu'aujourd'hui on n'a pas l'ensemble des éléments dans nos mains. Sur la volonté effective de regrouper, de rationaliser, tout le monde peut être d'accord avec ce principe. Il n'y a pas de problème. Je l'ai déjà fait puisque toute une partie des activités de l'OPW a été recentrée à la APAQ-W pour éviter les double-emplois, comme je l'ai dit en introduction. Mais moi, je ne navigue pas comme cela, précipitamment, parce que je trouverais que pour des raisons subjectives, il faudrait agir de cette façon-là. Une fois que j'aurai l'ensemble de ces éléments, j'analyserai la situation et on verra ce qu'on peut faire. Mais je n'ai pas d'intention *a priori*.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux, parce qu'elle n'a pas épuisé tout son temps de parole, mais pour une réplique, plus pour des questions. Donc, M. le Ministre ne répondra plus.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je peux simplement vous dire, M. le Ministre qu'il faut tout autant pour la promotion des produits wallons que pour l'OPW, clarifier les choses et arrêter cette « gueguerre politique ». Je pense que l'objectif, c'est de faire la promotion de nos produits et cela reste le premier objectif. Maintenant, d'un point de vue des comptes, que vous regardiez et que vous fassiez cela d'une manière tout à fait correcte, ne me pose pas de problème, mais quand vous venez me dire, que vous n'avez aucune intention, je peux vous dire qu'en date du 10 décembre, vous avez écrit à l'OPW et vous avez demandé une sortie de cette convention. Je vous demande donc si vous avez un accord avec le Gouvernement et là, vous ne m'avez pas répondu.

M. le Président. – Ceci clôture l'interpellation et nous poursuivons par les questions orales.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,

SUR
«LES SUPERETTES DE SERVICE PUBLIC»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les superettes de service public».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – M. le Ministre, il y a de cela bientôt trois ans, vous aviez lancé cinq projets-pilotes: les supérettes rurales de service public. Aujourd'hui encore, la donne n'a pas changé et s'est au contraire renforcée. Les services et commerces de proximité jouent un rôle essentiel auprès de nos populations rurales wallonnes. En raison notamment de la distance, les citoyens ont difficilement accès aux services et à l'information.

Ces supérettes rurales devraient donc donner la possibilité aux populations rurales de bénéficier des différents services administratifs à proximité de leur domicile.

Si certains projets ont certes bien avancé, fin 2007, d'autres n'avaient pu encore se concrétiser, nécessitant d'importants investissements, ou encore en attente de subsides.

Nous voilà en 2009 et j'aurais souhaité que vous m'apportiez quelques précisions sur ces projets. Pouvez-vous me dresser l'état d'avancement de ces projets-pilotes?

Je rappelle qu'il était question de lancer ces expériences à Anhée, Poulseur, La Roche-en-Ardenne, Ligny, Habay et Bons-Villers.

Avez-vous procédé à des évaluations des projets de supérettes et du bus multiservices? Quel bilan tirez-vous de ces expériences-pilotes? Qu'est-il envisagé? Peut-on s'attendre à ce que d'autres projets-pilotes similaires soient étendus à d'autres communes de la Région wallonne?

Par ailleurs, vous aviez lancé, en collaboration avec l'Union des Villes et des Communes, une enquête sur l'accessibilité aux services, enquête qui devait cibler les besoins en services des communes. Disposez-vous des résultats de cette enquête?

D'autres projets ont-ils découlé de cette étude? Un appel à projets devait être lancé fin 2007 dans le cadre du plan de développement rural (2007-2013). Qu'en est-il?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Voici l'état d'avancement des différents projets. Tout d'abord, en ce qui concerne Les Bons Villers, l'inauguration de la Maison multiservices de Mellet, qui accueille un Point Poste, a eu lieu en juin 2008. Je regrette de n'avoir pu y aller. Je pense que j'étais ici au Parlement, retenu par une parlementaire enthousiaste et posant beaucoup de questions.

Cette maison multiservice se divise en deux bâtiments. D'une part, l'ancienne maison communale, dont le rez-de-chaussée est dédié au Point Poste, à un service librairie, à une permanence syndicale et à un guichet logement, l'étage devant encore subir quelques travaux pour accueillir le service de cohésion sociale. La Maison rurale est située juste à l'arrière de l'ancienne maison communale. On y retrouve une salle polyvalente et des lieux de rencontre. L'étage est dédié à la bibliothèque et aux espaces publics numériques. Il y a du public, du privé, il y a tout ce qu'il faut.

A Comblain-au-Pont, l'inauguration de la Maison multiservices de Poulseur a eu lieu fin de l'année 2008. Je regrette de ne pas y être allé, j'étais retenu au Parlement.

Parmi les services prévus figurent les services communaux, un accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), une ludothèque, un centre d'expression et de créativité, une antenne de prévention sociale, etc..

A la Maison multiservices de Vecmont, à La Roche-en-Ardenne, ce qui montre tout l'amour que j'ai pour cette commune mais aussi l'estime que j'ai pour son Bourgmestre, les travaux avancent bien et devraient être terminés, je dis ça sous le contrôle du bourgmestre bien sûr, pour l'été 2009.

On retrouve dans la liste de services prévus: des permanences de services publics, un centre NTIC, une bibliothèque, des services communaux, etc.

La commune est occupée à mettre la dernière main au bus multiservices de Marche-en-Famenne. André Bouchat est dans le garage, il a juste encore les différents logos et slogans à mettre. Il passe avec l'aspirateur et il devrait commencer à circuler dès ce mois de mars-avril au plus tard. Je serai là pour l'inaugurer, ça je vous l'assure. Il faudra calculer pour qu'on maîtrise un peu mieux les choses. A La Roche, je ne suis pas sûr d'être là pour l'inauguration, mais bon, on verra bien si le Bourgmestre m'invite, et je suis sûr qu'il m'invitera avec grand plaisir pour que l'on puisse inaugurer la Maison multiservices ensemble.

Parmi les services prévus figurent le Point Poste, des services et informations administratifs, un système de visioconférence, etc. C'est une vraie première et une bonne chose pour les petits villages

qui pourront être desservis par rapport à l'ensemble de ces services.

A Anhée, en ce qui concerne la Maison rurale de Bioul, la commune a reçu un premier subside en 2005 pour la réalisation d'une étude. Le 5 décembre dernier, le Gouvernement wallon, sur ma proposition, a approuvé l'octroi d'une subvention de 845.500 euros pour l'aménagement de cette maison multiservices.

La maison regroupera divers services, parmi lesquels l'accueil de la petite enfance, une salle pour les associations et les activités culturelles, une borne pour des services communaux décentralisés, une vitrine pour les produits locaux, un atelier d'initiation aux NTIC et une salle multifonctionnelle pour les spectacles, les conférences, les expositions, l'éducation permanente, ...

Le 8 août 2008, le Gouvernement wallon, sur ma proposition, a approuvé l'octroi d'une subvention de 968.000 euros pour l'aménagement de la Maison multiservices de Ligny, à Sombreffe.

Celle-ci comprendra des logements pour jeunes ménages, une salle pour les associations, des permanences de services communaux, un guichet unique emploi, une ALE, une maison communale d'accueil de la petite enfance, etc.

En ce qui concerne la Maison multiservices de Habay, dans l'ancien Hôtel du Chatelet, une convention sera conclue dans les prochains jours pour la réalisation d'une étude de faisabilité. C'est un gros bâtiment. J'ai été le visiter, j'ai été sur place avec la majorité et l'opposition, et cela demande évidemment une étude très approfondie puisque le budget est particulièrement conséquent.

L'enquête sur l'accessibilité aux services est en fait un outil à destination des communes. Il s'agit de proposer un modèle d'enquête que les communes peuvent adapter selon leurs besoins et leur situation.

Ce questionnaire traite de la disponibilité des services, tant publics que privés et doit permettre aux communes, en adéquation avec les attentes de la population, d'interpeller les autres autorités publiques responsables et de développer des partenariats avec le secteur privé; tel est évidemment le souhait, afin de redéployer un certain nombre de services dans les villages.

Les communes en Développement rural peuvent répondre à l'appel à projet de l'axe 3 concernant les services de base pour la population rurale. Le soutien couvre la mise en place de services de base, en ce compris les activités culturelles et de loisirs. Ces services peuvent être accueillis dans des bâtiments ou des bus.

Pour les maisons multiservices, il s'agit d'équiper un bâtiment dans le but de créer une infrastructure communale, située en milieu rural, regroupant différents services publics et privés.

Lors de l'appel à projets du mois de septembre 2008, deux projets ont été acceptés: l'équipement de l'espace multiservices de la Maison rurale de Bioul à Anhée et celui de la maison multiservices de Mellet à Les Bons Villers.

Le prochain dépôt de projets est prévu pour le 15 février de cette année.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Quand auront lieu les prochains appels à projet? le 15 juillet ou le 15 février?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le 15 février.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Ce dont je me rends compte, c'est que je voyais plus par ces supérettes réellement des services qui ne sont pas accessibles. Parfois, quand vous dites «guichet unique», vous parlez de la Poste ou des choses comme cela aussi? Je voyais plus, d'une manière caricaturale, ces supérettes regroupées dans des petites communes, des services qui n'y existent plus, comme la Poste, par exemple. Je me rends compte quand vous énumérez les différents services que malgré tout, vous arrivez aussi bien avec des subsides qui devraient venir de l'ONE, c'est-à-dire pour l'accueil des enfants, que des guichets uniques pour l'ALE. C'est donc vraiment très vaste.

Un nouvel appel à projets a été lancé et je pense donc que d'ici la fin de la législature, nous serons un peu guidés par rapport à qui a pu y répondre et qui sera retenu. En ce qui concerne les montants totaux, je crois que je pourrai les examiner dans une réponse écrite, mais je me souviens, et cela est un peu plus historique, M. le Ministre, que malgré tout, le Ministre Courard était aussi sorti sur une forme similaire; ce n'était pas les supérettes, je ne me souviens plus du nom exact; mais je crois que vous marchez un peu sur les mêmes platebandes. Maintenant, c'est vous qui avez repris le dossier, il ne me paraît pas spécialement négatif, mais qui ne me paraît pas tout à fait révélateur non plus, pour nos petites communes rurales, de renouveau et de disponibilité.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas vrai. J'ai toujours accepté les projets proposés pour les communes rurales. Je ne demande que ça, qu'il y en ai beaucoup.

M. le Président. – Ceci clôture la première question.

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ÉCHANGE DE PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'échange de propriétés forestières».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – M. le Ministre, il existe sur le plateau de Saint Hubert une forêt importante dont la DNF souhaiterait manifestement avoir la maîtrise, ce que l'on peut comprendre. Dans ce cadre, le directeur général M. Delbeucq, nous a contactés pour nous proposer une formule d'échange entre les 300 hectares grosso modo que l'on possède au niveau de ce massif et 300 hectares que la Région possède. Nous avons tout de suite accepté.

La mise en ordre de ce dossier a été longue parce que nous sommes passés par le Comité d'acquisition pour l'élaboration du projet d'acte d'échange et cela a pris énormément de temps et beaucoup trop de temps. Enfin, aujourd'hui tout est en ordre sur le plan administratif et d'après ce que je crois savoir, le dossier est chez vous depuis le mois d'octobre. J'aurais voulu savoir si vous aviez déjà eu l'occasion de vous pencher sur ce dossier et quand nous pouvons espérer une issue heureuse à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – À question courte, réponse courte: dans les prochaines semaines tout au plus, je pourrai le viser correctement et prendre la décision. Sans vouloir pinailler, le dossier cependant n'est pas chez moi depuis octobre. Je voudrais vous rassurer, en tout cas, sur le délai à venir.

Sur la décision finale en elle-même, c'est un autre élément. Mais je ne vois pas pourquoi elle serait *a priori* négative. Laissez-moi le temps simplement de regarder le dossier parfaitement. C'est une bonne chose, et l'initiative est venue de la Région. Comme vous avez la correction de le dire, il y a un intérêt aussi pour la commune de regrouper et aussi par ce biais-là parfois de pouvoir ajouter une ou l'autre ligne au niveau des recettes, notamment au niveau des locations de chasse, puisque vous en avez été privés pour partie. C'est donc, une bonne nouvelle aussi pour les recettes communales de Laroche en Ardenne et peut-être pour d'autres communes, demain, qui auraient évidemment la même idée. C'est une bonne gestion aussi au niveau du site et du massif. Je crois que c'est intéressant aussi de le voir sous ce biais-là. Alors, c'est vrai que cela prend parfois un petit peu de temps, reconnaissons-le, mais c'est de l'intérêt de tout le monde de prendre le temps qu'il faut au niveau des procédures.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «NATURA 2000»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «Natura 2000».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – Monsieur le Ministre, Natura 2000 est un dossier qui revient régulièrement sur la table. Aujourd'hui, une étape supplémentaire a été franchie puisque les premiers arrêtés de désignation sont à l'étude et j'aurais voulu savoir quand ils devraient être approuvés par le Gouvernement et publiés au Moniteur. Mais, j'aimerais savoir aussi s'il existe une date au-delà de laquelle un certain nombre de personnes, et je pense plus spécialement aux cultivateurs, devraient être pénalisés si les arrêtés de désignation ne sont pas approuvés par le Gouvernement et ne sont pas publiés au Moniteur. Alors, de manière plus large, les premiers arrêtés, à un moment donné, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, devraient être approuvés par le Gouvernement et publiés au Moniteur. Mais des arrêtés de désignation, il y en a 240 à prendre. Pourriez-vous nous donner une idée du temps, des années sans doute, que cela va prendre pour que les derniers arrêtés de désignation après avoir été examinés soient approuvés et publiés?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de répondre à ce sujet, mais je vais le faire encore une fois avec beaucoup de plaisir. Cela vous permettra dailleurs de pouvoir relayer l'information peut-être ce soir lors du débat auquel vous participez. Malheureusement, je ne pourrai pas participer puisque j'ai des obligations pour négocier au niveau européen, notamment sur ce dossier et sur d'autres. Normalement, c'est M. Fourny qui devrait me remplacer. Si vous voulez bien m'excuser en plus, comme cela vous avez l'information qui a été envoyée. Cela étant, et croyez bien que je le regrette, la mise en oeuvre de Natura 2000 en Région wallonne dépend de l'adoption des arrêtés de désignation en tant que tels, ce qui permet de passer d'un régime de protection préventif fort général à un régime de protection active bien plus précis. Chaque site Natura 2000 devra faire l'objet d'un arrêté de désignation qui doit être pris progressivement. J'ai déjà expliqué à plusieurs reprises : le début est évidemment plus compliqué. Comment est-ce que j'ai agi ? Quelle a été la méthode ? D'une part, il y a maintenant les règles générales qui ont établi les mesures générales pour l'ensemble des sites Natura 2000. Elles ont été négociées pendant environ un an et demi entre les différents acteurs (propriétaires, agriculteurs, environnementalistes,...) pour que tout le monde puisse accepter, adhérer finalement à Natura 2000.

La même démarche va être effectuée, ou est effectuée maintenant, pour huit sites au niveau local, c'est-à-dire entre les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les environnementalistes, l'administration, pour étudier ces arrêtés de désignation. Je vais prendre un exemple très concret pour vous l'expliquer, c'est peut-être encore plus simple. Lorsque, dans une Commission, l'arrêté de désignation qui sera approuvé par après par le Gouvernement concernant, par exemple, une protection particulière au-delà des mesures générales concernant une espèce particulière et donc une indemnisation elle aussi particulière, il est clair, vous l'aurez bien compris tout de suite, que l'on ne va pas chaque fois « réinventer l'eau chaude » dans chaque Commission, au fil du temps, pour chaque arrêté de désignation. Il y a un effet automatique, qui va se créer, ce qui veut dire qu'on ne doit pas calculer le temps qu'il va encore falloir pour faire huit arrêtés de désignation, on doit faire x 30 puisqu'il y a 240 sites. Il ne faudra pas 30 ans pour pouvoir régler Natura 2000, puisqu'il y a cet effet automatique, une mesure prise avec une négociation. Cette mesure précise doit être implantée de la même façon d'un endroit à l'autre. Pour rappel, dans l'arrêté relatif aux indemnités et aux subventions de Natura 2000, qui a été adopté le 12 décembre dernier, il est soumis au Conseil d'État. D'ailleurs, j'attends sa réponse. Dans cet arrêté, nous proposons le régime suivant : d'une part, les indemnités au niveau agricole, 100 euros pour les prairies à contrainte faible, 200 euros pour les prairies à contrainte forte. Quand je dis 100 euros à 200 euros, c'est par hectare et par an.

Au niveau forestier, 40 euros par hectare de forêt feuillue, dans le cas d'une propriété privée supérieure à 5 hectares. En site Natura 2000, l'indemnité est applicable d'office car les 6 mesures forestières sont obligatoires. Il s'agit de 100 euros par hectare si le propriétaire, soit privé ou public, s'engage à faire plus que ce qui lui est imposé au niveau de Natura 2000. Il y a des détails que je peux vous fournir sans aucun problème. À côté de cela, il y a ce qu'on appelle les subventions pour la restauration, débroussaillage, pose de clôture, abris pour moutons,... Pour la pose de clôture, il s'agit d'un montant de 1.200 euros, pose de clôture, 10 euros par mètre, et pour le débroussaillage, 2.000 euros par hectare, etc. Et ce qu'on appelle les exploitations anticipées des résineux, c'est la prime en fonction de l'âge des peuplements, de 7.000 euros l'hectare pour les moins de 35 ans à 1.200 euros l'hectare pour les plus de 65 ans. Pour les autres travaux de restauration, il y a un plafond de 5.000 euros par hectare selon les travaux.

Pour les subventions concernant la gestion des milieux ouverts non-agricoles, le plafond est de 2.000 euros par hectare. Alors au-delà de cela, pour fin mars de cette année-ci, début avril, nous pourrions prendre les premiers arrêtés de désignation. Sur le *timing*, il a été prévu de façon progressive d'ici à 2010-2011. C'est le *timing* qui est fixé, sachant que pour faire l'ensemble des sites Natura 2000, nous devrions avoir un phénomène d'accélération important durant la deuxième partie de cette année : les premiers arrêtés, mars-avril, et puis l'effet automatique.

En tout cas, ils seront proposés dans chaque Commission Natura 2000 avec déjà une base d'accord, soit par rapport à ce qui a été décidé ailleurs avec, ainsi, l'effet automatique comme je vous l'ai indiqué. J'espère que cela ira encore plus vite, mais disons que l'ensemble des 240 arrêtés devrait être terminés pour au plus tard 2011-2012, dans ces environs. C'est difficile de le dire car cela dépend de la concertation. Je sais bien qu'il faut aller vite, mais il faut aller bien aussi. Je crois que la qualité de la concertation en la matière est importante, on le voit au travers des Commissions Natura 2000 qui se réunissent pour l'instant. Il faut éviter que les mesures soient parfois incompréhensibles dans ce qui est prévu, qu'elles soient difficilement applicables sur le terrain et donc qu'elles soient contestables et donc contestées. Le tout, est de trouver les protections les plus fortes possibles sans qu'il y ait d'impact dans ces cas-là pour les personnes concernées ou en tout cas que l'indemnisation soit à hauteur du préjudice.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – Je remercie M. le Ministre et je pense comme lui qu'à ce stade-ci, il serait important que la procédure s'accélère, puisque les gens ont une idée assez précise des pourtours, des zones reprises à Natura 2000, les contraintes sont déjà là mais les indemnisations, elles ne sont pas encore présentes. Donc, dans les faits, les contraintes sont là : essayez d'obtenir un permis de bâtir sur un terrain agricole repris en Natura 2000 et vous verrez que le permis de bâtir, vous ne l'aurez pas. Il y a donc déjà des contraintes et pas encore d'indemnisation, ce qui, incontestablement, est un problème. Cela étant, je crains fort que M. le Ministre soit optimiste en disant que tout devrait être terminé pour 2011-2012. Je pense que l'examen de tous les projets d'arrêté implique un travail tout à fait considérable notamment dans le chef des membres des différentes Commissions qui font cela en plus de leur activité professionnelle. Je crains fort qu'au niveau des Commissions, il y ait un engorgement qui fasse que tout cela prenne énormément de temps. J'espère me tromper mais pour faire partie d'une Commission et pour voir un petit peu comment cela fonctionne dans les premiers temps, on se rend compte qu'il faut aller sur place, que les documents en notre possession sont parfois incomplets et imparfaits, donc tout cela implique énormément de travail et je crains, que les derniers arrêtés ne soient pris bien au-delà de 2012. Mais, j'espère me tromper.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a une précaution d'usage que je n'ai pas précisée, c'est que l'engagement est pris de dire environ 2011-2012, à une condition évidemment, c'est que je ne peux pas m'engager pour mon successeur. Je ne peux m'engager que pour moi-même. Je suis certain que vous ferez en sorte de me soutenir pour que je puisse prolonger, donc terminer au plus vite cette oeuvre-là durant la prochaine législature. C'est l'engagement que je peux prendre, mais je ne peux pas prendre l'engagement pour mon successeur.

M. Dardenne (MR). – Si je peux me permettre un mot de réplique : quand je vois ce que le Ministre actuel a fait dans ce dossier Natura 2000 en 5 ans de temps, je me dis que quelqu'un d'autre, après les élections de juin, ne pourrait qu'aller plus vite que lui.

- Mme Cassart-Mailleux, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel

QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA FERMETURE DE LA RÂPERIE D'HOLLOGNE SUR GEER»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «la fermeture de la râperie d'Hollogne sur Geer».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Ministre, je vais évoquer la fermeture de la râperie d'Hollogne-sur-Geer qui a déjà été évoquée, sinon de manière orale, au moins de manière écrite. Je pense en effet que M. Jamar s'y était inscrit lors de la dernière séance de Commission. Il y a ainsi des choses, des interrogations que nous partageons sûrement. Je ne prendrais donc pas à mon seul compte cette intervention. Par contre, il y a un point qui est plus précis dans mon cas.

La râperie d'Hollogne-sur-Geer est une entreprise qui a 150 ans. Elle fait partie du Groupe Sudzucker qui est, on le sait chacun, partenaire de la Région wallonne notamment dans le projet Biowanze. L'annonce de sa fermeture a été très mal vécue en Hesbaye. En effet, en 1973, il y avait 13 sucreries, en 2009, il n'y en a plus qu'une et elle est à Longchamps.

L'argument utilisé pour la fermeture est que l'usine coûte trop cher en frais de fonctionnement, notamment à cause d'une forte consommation de produit pétrolier, mais le cours du pétrole a baissé...

Cette fermeture aura des conséquences sur le monde agricole dans notre région. Au niveau social, cette fermeture aura un impact non négligeable. En effet, 15 emplois directs et 50 emplois indirects sont menacés.

Au niveau environnemental, l'impact de cette fermeture ne sera pas neutre non plus. D'abord, il y aura plus de trafics et des trajets plus longs pour les producteurs et les transporteurs qui devront aller jusqu'à Longchamps.

Et, enfin, c'est le point le plus précis que je voulais évoquer, la réserve Naturelle de Waremme, est constituée de bassins de décantation appartenant à la sucrerie Tirlemontoise. Ces bassins de décantation sont des témoins typiques de zones de grand intérêt biologique nées d'activité industrielle.

Ces étendues d'eau servent de refuge hivernal ou de halte migratoire à de nombreuses espèces d'oiseaux.

D'autres espèces peuvent également y nicher et on peut y citer parce que là j'ai coupé l'herbe sous le

pied à M. Fontaine, les espèces rares suivantes : le grèbe à cou noir ou grèbe castagneux. En 2008, on y a même signalé la présence de grèbe escalvon.

De plus, ces zones aquatiques permettent aux principales de nos espèces d'amphibiens de se reproduire.

L'existence même de ces refuges de biodiversité est liée à un apport massif et régulier d'eau. Sans cet apport, les vasières disparaîtront puis les bassins se combleront, perdant la plus grande part de valeur biologique.

Cet apport d'eau était assuré, jusqu'à présent, par le trop-plein des décanteurs de la râperie d'Hollogne-sur-Geer.

Peut-on demander, Monsieur le Ministre, à cette multinationale qui ferme, pour les raisons qu'on vient de dire, d'au moins assumer, sur le plan économique et social, mais aussi sur le plan environnemental, de pouvoir régler le futur problème d'alimentation en eau de cette réserve naturelle reconnue, par des moyens comme le forage d'un puits et système de pompage, avec peut-être des énergies plus douces ? Mais, en tout cas, à leur frais, de manière à limiter l'impact environnemental de cette fermeture, en sachant qu'il faudra se poser, probablement dans une autre Commission, les conditions de réaffectation de ce site qui est fermé « temporairement » pendant un an, dit-on. J'espère que cela reprendra. Mais c'est sans doute une manière de faire patienter les travailleurs et les agriculteurs. Je n'y crois donc pas trop.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai eu l'occasion d'aborder les volets économique et social liés à la fermeture de la râperie de Hollogne-sur-Geer dans différentes questions que j'ai eues, notamment de la part de M. Jamar.

Pour rappel, j'avais souligné que le cadre de son plan de restructuration présenté suite à la réforme de l'OCM sucre en 2005, la Raffinerie tirlemontoise comptait fermer la râperie d'Hollogne plus tôt encore. J'avais obtenu des responsables de la Raffinerie un délai supplémentaire et la prolongation de son maintien. Également, lors de la réforme de l'OCM sucre, j'avais obtenu des conditions avantageuses pour la Belgique, et donc :

- pour les planteurs, 54 millions d'euros par an d'aides découplées ou 1.000 euros par an de DPU par hectare ;
- et pour les sucreries wallonnes, 115 millions d'euros d'aides à la restructuration.

J'ai d'ailleurs toujours été étonné qu'on ne parle pas de cela dans les médias, parce que c'est quand même des montants qui sont conséquents, cela permet aussi de reconvertir. Maintenant, comment reconvertir ? Et comment faire pour évoluer sur le volet environnemental ?

C'est vrai que l'impact positif qu'il pouvait y avoir — parce qu'il n'y a pas que des impacts négatifs -, de par la qualité biologique qu'on peut retrouver sur place, des habitats et donc de certaines espèces, voire de certaines espèces en voie de disparition qui ont pris, quelque part, goût de par ce qu'onpeut y trouver en terme de nourriture ou de qualité au niveau de l'eau et de l'écosystème, sur place, au niveau de la Raffinerie et aux alentours.

Je partage entièrement votre position sur la nécessité de conserver le bénéfice environnemental lié à la râperie.

La Raffinerie tirlemontoise a l'intention de mettre « sous cocon » le site de Hollogne-sur-Geer et n'a pas, à ce jour, fait de déclaration sur ses intentions de reconversion du site. Cela étant, je ne manquerai pas de soumettre votre proposition et les différentes remarques que vous avez faites aux responsables de la Raffinerie.

Je veillerai, bien sûr, à ce que, lorsqu'il y aura une demande de permis de démantèlement ou une demande de permis de reconversion — que je souhaite — à ce que cette nouvelle affectation, cette nouvelle vie qui aura lieu sur place n'entraîne pas de dégâts environnementaux de par cette nouvelle affectation ou démantèlement. Il s'agit d'y prendre garde.

Ce qu'on peut faire, c'est organiser. Puisque vous avez deux qualités parmi d'autres, la qualité d'habiter cette région et la qualité de vous intéresser de très près à l'impact sur la biodiversité et sur les aspects environnementaux, il est important que vous puissiez aussi être un relai entre les différents acteurs, c'est à dire au niveau des responsables de la râperie, sachant que je devrais de toute façon me prononcer. Mais, je crois que c'est important d'avoir ce contact, en direct, en tant que Président de la Commission.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Nous prenons acte des montants qui ont été cités tout à l'heure pour les aides à la reconversion.

S' il doit y avoir une reconversion, et de manière obligatoire, il faudrait penser à la valorisation de cette usine dans le cadre de la production de combustible vert, qu'il soit produit par le monde agricole ou pas, cela dépend de l'équilibre, à la fois économique et environnemental, pour que chacun y trouve son compte.

- M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'OBLIGATION DE REPRISE DES DÉCHETS PHARMACEUTIQUES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « l'obligation de reprise des déchets pharmaceutiques ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, en date du 29 avril 1997, une convention relative à la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés, a été conclue entre la Région wallonne et le secteur pharmaceutique.

Le 6 février 2002, est paru au *Moniteur Belge* le décret relatif aux conventions environnementales (intégré depuis lors dans le Code de l'Environnement). L'Arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2002 instaure, pour sa part, une obligation de reprise de certains déchets, dont les médicaments périmés.

L'adoption de ces deux textes entraîne, à terme, l'obligation pour le secteur de couler la convention volontaire dans le moule d'une convention environnementale en bonne et due forme au sens du décret. Toutefois, pour les médicaments périmés, l'article 104 de l'arrêté du 25 avril 2002 prévoit que la convention de 1997 et son mode de fonctionnement peuvent rester d'application pendant un délai transitoire maximal de cinq ans.

Le 6 février 2007, la convention relative à l'obligation de reprise des médicaments périmés est elle-même périmée !

Il me revient par ailleurs que certains pharmaciens refusent de reprendre les médicaments usagés, notamment les seringues, ou d'autres éléments liés au traitement du diabète, ou à d'autres pathologies encore, au motif que les fournisseurs ne les reprennent plus puisque la convention est périmée. Ces patients sont renvoyés vers les parcs à conteneur où, bien évidemment, ces déchets sont refusés également.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes.

Une nouvelle convention est-elle actuellement en discussion avec le secteur pharmaceutique ? Si oui, où en sont ces discussions ? À quoi un tel retard est-il imputable ?

En l'absence de convention, comment s'organise concrètement la collecte des médicaments ? Les pharmaciens sont-ils dans l'obligation de reprendre les médicaments usagés et/ou périmés ?

Quelles solutions proposer aux personnes qui ne savent que faire de leurs déchets pharmaceutiques ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie d'apporter une solution à ce qui est un problème.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Reconnaissons que la question de M. Borsus est pointue. Elle n'est pas nécessairement piquante, mais elle est en tout cas à propos par rapport à la réalité de ce qui se passe.

Il ne faut pas confondre, d'une part, les médicaments périmés, qui font précisément l'objet de l'obligation de reprise, définie par l'arrêté du 25 avril 2002 et, d'autre part, les seringues utilisées à domicile. Les seringues sont prises en charge par la Région, au travers du marché régional des déchets spéciaux des ménages, via les déchets collectés dans les parcs à conteneur. Des emballages spéciaux sont d'ailleurs prévus pour éviter tout risque lors de la manipulation.

S'agissant maintenant des médicaments périmés, les négociations sont toujours en cours afin d'aboutir à un projet de convention environnementale destiné à être présenté en première lecture prochainement au Gouvernement, et soumis aussi à enquête publique.

Nonobstant sa taille et les moyens dont il dispose, le secteur éprouve des réticences à mettre en place un organisme de gestion ayant le statut d'asbl, qui soit responsable de la gestion des déchets, comme cela est prévu dans la législation.

Une alternative est à l'étude pour débloquer la situation. Il faut avoir la souplesse nécessaire, mais l'efficacité est aussi requise par rapport à ce type de récupération. Entre-temps, l'obligation de reprise continue à s'appliquer.

Selon les informations de mon administration, la reprise dans les pharmacies continue toujours à être assurée. L'art. 70 de l'arrêté du 25 avril 2002 — excellent arrêté de mon prédécesseur — impose en effet un système de reprise obligatoire en chaîne depuis les détaillants jusqu'aux producteurs et importateurs. Il ne peut être accepté que les

consommateurs ne disposent d'aucune autre solution simplement parce que les pharmaciens refuseraient de reprendre les médicaments périmés. C'est cela que j'ai précisé.

Ainsi, si la filière de reprise au départ des pharmacies devait ne pas fonctionner de manière optimale — ce qu'il faut évaluer précisément -, les parcs à conteneurs restent une filière de collecte de remplacement. Mais, et je suis très clair, une filière de remplacement aux frais du secteur. Cela me paraît en effet plus que logique.

Une campagne d'information des consommateurs est en préparation et devrait s'accompagner de la mise en place d'une boîte mail afin de recueillir les questions et les plaintes des consommateurs sur la question.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre, de m'avoir répondu. Je prends bonne note de la distinction seringues-médicaments périmés.

Je prends également bonne note du fait qu'à titre supplétif, les parcs à conteneur peuvent collecter les médicaments périmés aux frais du secteur. Je ne sais pas du tout comment cela s'organise. Donc, il y a un mécanisme de facturation des médicaments concernant le secteur ?

Par contre, je ne parviens pas à me convaincre du fait qu'un arrêté, dont le mécanisme a conduit à une période transitoire de cinq ans aujourd'hui expirée, serait toujours d'application. À ma connaissance et suivant ma lecture, l'obligation n'existe plus. Elle peut toujours se faire sur base volontaire, mais elle n'existe plus. Ou alors, il faut un arrêté, ou il y aurait eu un arrêté, mais il m'aurait échappé alors que je lis régulièrement le Moniteur.

Concrètement, on est devant un vide juridique. Le pharmacien qui dit: «*le secteur n'est plus concerné par la convention, elle a expiré, la négociation nouvelle n'ayant pas abouti*». Il y a pour le moment un vide. Nous sommes bien d'accord ?

La période transitoire est terminée, l'arrêté est expiré dans sa période transitoire, donc l'obligation n'existe plus.

Je vais me permettre de poser une question écrite, pour vous offrir la possibilité de la précision absolue en la matière, mais je pense que ma lecture est fidèle. Vous me connaissez, avant d'affirmer quelque chose, je le fais vérifier trois fois, évidemment...

ORGANISATION DES TRAVAUX
(*Suite*)

M. le Président. – Les questions orales de Mme Dethier-Neumann sur «les risques liés à la présence d'aluminium dans l'eau potable en Région wallonne» et sur «la Fondation rurale de Wallonie» sont retirées.

La question orale de M. Luperto sur «l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du 22 avril 1993 relatif au plan de tir pour la chasse au cerf» est retirée.

Il y aura regroupement des questions 18, 19, 28 et 29, au moment de la question 18.

- La séance est suspendue à 15 heures 30 minutes.

- La séance est reprise à 15 heures 35 minutes.

QUESTIONS ORALES
(*Suite*)

QUESTION ORALE DE M. PIRLOT À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES UNITÉS DE RÉPRESSION DES POLLUTIONS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Pirlot à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les unités de répression des pollutions».

La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – En matière de lutte et de détection contre les pollutions, incontestablement, la législature aura été marquée par la mise en place de l'URP.

À cet égard, je souhaiterais féliciter chaleureusement l'Unité établie dans ma région, qui dépend de l'antenne de Namur, et qui fournit un travail de grande qualité au jour le jour sur le terrain.

Le comité de pilotage, à savoir le Parquet général, l'a d'ailleurs signalé dernièrement en émettant un avis favorable — qui reprend l'avis du directeur général de la DGARNE, de l'inspecteur général du DPC, de la police fédérale, de l'inspecteur général de la DNF, etc. — visant au maintien de ce service.

Il y a près d'un an que l'URP est active en Région wallonne. M. le Ministre peut-il nous dresser le bilan des actions menées par ces agents et l'analyser ?

À l'heure actuelle, il apparait comme une évidence qu'il y avait un vide en matière d'actions sur le terrain et de constatation des pollutions.

Monsieur le Ministre, l'URP a été décrite par vous-même comme le «bras armé» de la DPC.

Paradoxalement, ce «bras armé» ne l'est pas encore au sens propre. Pourtant, les agents se trouvent en permanence sur le terrain face à des auteurs d'infractions environnementales, quelquefois multirécidivistes et, qui plus est, parfois également auteurs d'autres infractions de droit commun comme des vols qualifiés, des actes de drogue, de violences, etc.

On sait qu'une arme de service a été prévue pour les agents de l'URP. M. le Ministre peut-il nous dire quand cette partie de l'équipement sera disponible pour les agents?

Par ailleurs, il avait aussi été question d'une prime de risque. Qu'en est-il?

M. le Ministre, dans le cadre de l'application du décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement, adopté en mai dernier par ce Parlement, ne faudrait-il pas envisager que les membres de l'URP puissent bénéficier rapidement de la qualité d'officier de police judiciaire ou d'officier de police judiciaire auxiliaire notamment dans le cadre d'interventions en flagrant délit, de mise en exécution de mandat de perquisition, d'infractions environnementales commises par des sociétés ou des particuliers?

Et cela, d'autant plus que certaines unités sont uniquement répressives et doivent dès lors avoir à leur disposition un véritable éventail d'outils légaux si elles veulent être encore plus efficaces.

Ne pourrait-on envisager également un service de garde performant pour ces agents?

D'une manière plus globale, a-t-on des informations quant au pourcentage en temps de travail consacré par la DPC à des tâches répressives et judiciaires?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses à ce sujet et je ne résiste pas, solidarité luxembourgeoise oblige, à vous présenter mes meilleurs voeux pour 2009, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Voeux pour voeux, je vous souhaite le meilleur en 2009 M. Pirlot et j'espère vous retrouver en 2010, en 2011, en 2012, en 2013 et au moins encore en 2014.

Cela étant, c'est avec plaisir évidemment, que j'entends, une fois de plus, des éloges quant à la réalité de l'Unité de répression des pollutions et de l'utilité.

Je rappelle que, si je l'ai mise en place, c'est parce qu'un audit avait été réalisé en 2003 sur l'ensemble des services de police de l'environnement par mon prédécesseur, et que j'ai mis en oeuvre cet audit au travers de 16 mesures précises, dont, la nécessité de se doter d'un «bras armé» et, ce «bras armé», doit l'être au sens propre comme au sens figuré.

Pour rappel, cette Unité arrive quelque part au terme de sa période probatoire mi-avril de cette année. Je suis en train de dresser son bilan, d'en évaluer l'utilité et l'efficacité. C'est clair que c'est utile et que c'est efficace et si cette Unité avait pu être mise en place plus tôt, nous aurions pu éviter certaines infractions environnementales importantes qui ont des conséquences, sur la nature, sur l'environnement et sur la santé.

On avait d'ailleurs quelques réalisations spectaculaires de cette Unité de répression des pollutions, en lien avec la DPE puisqu'elles travaillent ensemble, avec parfois les polices locales, et la Police fédérale, au travers d'ailleurs de conventions qui sont passées dans des dossiers comme celui de Dour ou, celui, plus récemment, de Huy.

L'URP a mené de nombreuses opérations en 2008 et a procédé à de nombreuses constatations, dénonçant des infractions qui n'auraient probablement jamais été poursuivies sans l'existence de l'Unité, que ce soit au niveau du respect du permis d'exploiter ou d'environnement, ou des pollutions graves des cours d'eaux, des eaux de surface et des sols, etc.

Comme vous le mentionnez parfaitement, les agents de l'URP ne portent actuellement pas d'arme ce que je regrette puisque mon intention et celle du Gouvernement est bien de doter ces agents de tout l'équipement nécessaire et à les rendre opérationnels et efficaces, y compris avec des armes jugées adéquates.

S'ils n'en disposent pas encore, c'est qu'un obstacle d'ordre légal est venu s'interposer. En effet, l'adoption définitive du projet d'arrêté organisant l'équipement armé de l'URP et de ses agents ne peut avoir lieu avant que l'Autorité fédérale n'ait formellement prévu, dans l'arrêté royal relatif à la détention et au port d'arme par les services de l'Autorité ou de la Force publique, la possibilité pour les agents de l'URP d'être armés. Je n'ai, à ce stade, pas d'autre pouvoir d'action que de solliciter l'adoption urgente de cette modification par le Gouvernement fédéral, et de rappeler cette sollicitation, ce que j'ai fait, notamment pour la

dernière fois le 15 janvier dernier en écrivant au nouveau Ministre de la Justice, M. Declerq, en lui demandant, au travers de ce courrier, que ces dispositions soient prévues au travers de l'arrêté royal modifié du 26 juin 2002, relatif à la détention et au port d'arme par les agents de l'autorité ou de la force publique, dénomination des agents prévus à l'article premier, article 10.

Quant à l'arrêté octroyant la prime de risque aux agents de l'URP, il est sur le point d'être adopté définitivement par le Gouvernement. C'est bien logique aussi que des agents qui ont des fonctions spéciales aient aussi un statut particulier au travers de l'ensemble de leur mission.

Vous abordez ensuite la question de la qualité des agents de l'URP. Ils sont agents de police judiciaire. Il est important de souligner que le décret du 5 juin 2008 leur confère des moyens d'investigation et d'autres moyens performants pour exercer leur fonction. Il n'est donc pas essentiel qu'ils disposent aujourd'hui de la qualité d'officier de police judiciaire.

Toutefois, j'ai demandé à l'administration de solliciter des avis juridiques permettant d'évaluer les avantages et les inconvénients aussi d'une telle transformation de qualité «d'agent» vers celle «d'officier».

Enfin, sur la question d'un service de garde performant au sein de l'URP, il est essentiel de rappeler que les agents de l'URP sont agents de garde aussi de SOS Pollutions, au même titre que d'autres agents de la DGARNE. Il n'est pas nécessaire de dédoubler SOS Pollutions, puisqu'il est le réceptacle de l'ensemble des problématiques. En fonction du type de pollutions, il envoie tel type d'agent. En l'occurrence, l'URP est opérationnelle 24 heures sur 24, si besoin, pour aller sur le terrain au-delà du travail d'investigation, de fillature, ... qui peut être organisé.

Je suis pleinement satisfait de la façon dont fonctionne actuellement le service, de nuit comme de jour, la semaine ou le week-end. Je n'ai pas reçu de demande, à ma connaissance en tous cas, de la part des agents de l'URP d'organiser ce type de service. Je veux éviter les doublons et désire conserver un endroit qui permette de travailler de façon coordonnée au travers de ce service de SOS Pollutions.

Voilà ce que je peux vous dire au travers de votre interrogation et croyez bien que je me souviens que c'était tout sauf une évidence pour tout le monde. Il fallait une équipe forte avec des gens entrainés de façon particulière, pour être ce «bras armé» et pour exercer leur mission de façon la plus performante possible sur le terrain.

Tout cela comporte aussi de l'encadrement, de l'accompagnement, de la formation pour éviter certains dérapages. Mais, les différents Parquets, substituts ou autres qui se sont occupés de ce type de poursuite au niveau d'infractions graves sur le plan environnemental vous diront que souvent une infraction dite «grave» sur le plan environnemental cache d'autres problèmes notamment: des problèmes sociaux graves, des problèmes de trafic, toute une série de problèmes qui ne sont pas directement d'ordre environnemental.

Il est clair que ce type d'unité, si elle avait pu être mise en place en son temps, par rapport à des infractions environnementales qui existaient depuis de nombreuses années sur un même site des activités et ayant amené cette pollution, aurait permis d'éviter certaines situations en termes de pollution, de conséquences pour les habitants, et pour tous ceux qui habitent cette région. Il est parfois difficile de réhabiliter le site et de traîner devant la justice ceux ou celles qui sont responsables de ce type de pollution grave. Voilà un bel exemple en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Pirlot.

M. Pirlot (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète pointue et non piquante.

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ÉVOLUTION DES REVENUS AGRICOLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «l'évolution des revenus agricoles».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – En 2008, il apparait que le revenu des agriculteurs, qui n'était déjà pas très élevé, a diminué. J'aurais donc souhaité savoir quelle était en fait l'évolution du revenu agricole en Belgique et plus spécialement en Région wallonne au cours des dernières années et plus spécifiquement depuis 2005. À l'intérieur de l'activité agricole, j'aurais souhaité connaitre l'évolution des revenus dans différents secteurs notamment le secteur laitier, le secteur bovin, porcin ou encore celui des céréales. J'aurais voulu aussi avoir quelques précisions en ce qui concerne l'évolution des revenus des agriculteurs dans les pays qui nous entourent: en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Enfin,

j'aurais bien voulu avoir même si ce n'est évidemment pas facile, vos sentiments concernant les revenus des agriculteurs pour les années futures et plus spécialement pour 2009.

M. le Président. – La parole est au Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Plutôt que de vous fournir une litanie de chiffres qui peut-être ne couvriront pas l'ensemble de vos demandes, je vais vous fournir des références de sources statistiques qui pourront répondre à vos questions et bien plus encore. Cela étant, le site de la DGRNE — économie agricole, prix des marchés et statistiques — fournit des informations propres à la Région wallonne ainsi que de nombreux liens avec les institutions belges qui sont relativement pertinents. Je vais vous donner les adresses de référence au-delà de ce que je vais vous dire.

J'ai fait un résumé de ce que vous pouvez trouver de manière détaillée sur le site internet. Les éléments les plus importants concernent l'évolution du revenu du travail et sont repris dans un tableau avec l'évolution du revenu du travail par unité de travail selon les orientations technico-économiques en 2005, 2006 et 2007, derniers chiffres connus et vérifiés.

Si je prends la culture agricole en 2005, nous étions à 29.323 euros du revenu du travail par unité de travail, en 2006 à 35.183, et en 2007 à 42.514, soit une moyenne sur la période 2005-2007 de 35.673 euros. C'est vrai qu'il y a eu une augmentation assez forte en 2007.

Concernant le lait très spécialisé, on est passé de 21.633 euros à 32.732 euros en 2007. Le lait moyennement spécialisé est passé de 18.169 euros à 23.123 euros en 2007. De même, on est passé de 18.987 euros pour le bovin mixte à 26.138 euros. J'ai encore dix chiffres de ce genre que vous retrouverez dans ce document. Je vous fais grâce de leur énumération.

D'une part, les volumes d'investissements en agriculture n'ont jamais été aussi importants qu'en 2008. On n'a jamais autant investi en agriculture globalement sur les volumes, façon macro, je ne parle pas de façon micro. D'autre part, les revenus ont diminué essentiellement dans le secteur de la viande, du lait et aussi des cultures même si cela concerne des parties différentes et des régions différentes au niveau de la Wallonie.

Que peut-on constater globalement ? Ce sont des hausses et des baisses au niveau des marchés qui sont de plus en plus fortes et de plus en plus rapides. On est passé de cycles relativement longs de hausses sensibles et légères et de baisses relatives à des cycles de plus en plus courts et de plus en plus violents. D'où l'explication, du décalage qui peut exister entre, d'une part, une année 2008 de revenus largement en-dessous de la moyenne et en même temps des investissements largement au-dessus puisque c'est l'année record. On n'a jamais autant investi.

J'ai porté ce dossier au niveau européen. D'ailleurs, j'ai encore des rencontres à faire sur le sujet. Mon but est de pouvoir adapter les outils qui sont à notre disposition que ce soit au niveau de la DPU, des investissements, et de l'ensemble des outils qui existent au niveau de la promotion. Il faut adapter ces outils à cette réalité nouvelle. Aujourd'hui nos outils ne sont pas totalement adaptés à cette réalité en termes de réactivité des pouvoirs publics. Les capacités ne sont pas dues à un manque de volonté, elles sont dues aux règles européennes qui existent en la matière. C'est plus fondamental puisqu'au delà du constat, on ne peut évidemment qu'être triste de se dire que l'année 2008 ne fut pas une bonne année, mais comment y répondre pour les années suivantes ?

Alors, les projections pour les années futures sont extrêmement compliquées. Il y a différentes études qui ont lieu au niveau européen, elles donnent des informations d'une part sur la Belgique et d'autre part, sur les autres Etats-membres. Je vais vous donner les adresses de référence où vous aurez tous les documents avec l'ensemble des précisions. Il y a des projections qui ont été faites sur le plan global au niveau statistique et européen et des projections en termes de comptes économiques de l'agriculture, mais il est impossible de traduire aujourd'hui, de façon précise, cela à la réalité de l'année 2009 pour l'économie agricole wallonne.

C'est en cours, mais cela dépend de beaucoup de facteurs. Je vais prendre un facteur qui pèse lourd à la fois pour les céréaliers, mais aussi pour ceux qui sont dans le secteur de l'élevage, c'est le prix du pétrole. Il a pesé très lourd d'ailleurs durant l'année 2008, représentant des charges importantes pour certaines exploitations agricoles qui dépendent beaucoup d'intrants, de produits phyto et autres et dont le prix varie en fonction de la réalité, et du coût et du prix du baril de pétrole. C'est un élément dont il faut tenir compte.

Prenez l'exemple de l'élevage qui dépend du grenier d'une partie de la Wallonie, une partie du nord du sillon Sambre et Meuse. Il est clair que lorsqu'il y a eu l'explosion des prix des céréales en 2007, cela s'est vu très clairement au niveau des revenus, on est passé de 29.300 euros au niveau des cultures agricoles à 42.514 euros en 2007. Donc, en deux ans, nous sommes passés à plus de 13.000 euros. Cela représente quand même quelques choses et la conséquence de tout cela se voit dans les prix au niveau de l'alimentation du bétail pour ceux qui sont dans l'élevage et qui ont une dépendance par rapport à l'alimentation de leurs animaux et qui se

sont retrouvés avec des coûts très importants auxquels il fallait faire face.

Dans les outils que nous devons mettre en place et certains outils existent déjà, il y a ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous. Ce qui ne dépend pas de nous, ce sont les règles européennes et je crois qu'elles doivent être assouplies ou qu'en tout cas adaptées. D'ailleurs, on est en train de le négocier. Je ne suis pas le seul à la demander au niveau européen. Il y a, à coté de cela, des mesures qui peuvent être prises pour encourager au maximum l'autonomie d'une exploitation agricole et globalement l'autonomie au niveau de l'agriculture wallonne. Cela demande un maximum d'organisation et de solidarité entre les différents acteurs pour éviter que ceux qui sont les plus dépendants, ne se retrouvent dans une situation de plus grande dépendance avec une assise financière de recettes moins développée et moins diversifiée par rapport à celui qui a la possibilité à la fois d'avoir du lait, de la viande, des cultures et une certaine autonomie au niveau de l'exploitation agricole. C'est un vrai défi pour demain et tout le monde commence à s'en rendre compte.

Je terminerai avec cette différence essentielle que j'ai soulignée sur les différents sites, sur la rapidité des sites des hausses et des baisses dans notre Région. Il y a différentes études qui sont en cours actuellement.

Il faut reconnaître que, le secteur primaire n'est pas touché de la même façon reconnaissons-le. Des baisses et des hausses, il y en a toujours eues, mais des baisses et des hausses aussi fortes qui touchent directement le monde agricole et certains secteurs en particulier de cette façon-là, on n'avait jamais connu cela auparavant.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – Je remercie M. le Ministre et je lirai avec beaucoup d'intérêt la réponse écrite qui lui avait été préparée. Cela étant, qu'on ait eu moins de hausses et moins de baisses par le passé me paraît assez logique, dans la mesure où l'Europe soutenait les prix. À partir du moment, où il y a un soutien des prix par l'Europe, le phénomène de baisse ne se ressent pas ou on ne le ressent que très peu. Cependant, j'aurais voulu avoir une toute petite précision en un mot. Les chiffres que vous citez en termes de revenus concernent l'unité de main-d'oeuvre, et non pas par l'exploitation, ce sont des chiffres bruts avant perception de l'impôt.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui.

M. Dardenne (MR). – D'accord.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENTET DU TOURISME ET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA CENTRALE DE CHOOZ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du tourisme et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique sur « la centrale de Chooz ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question en demandant — ce n'est pas pour le questionneur, c'est surtout pour M. le Ministre qui répond — que chacun reste dans le cadre parce que nous avons 35 questions et ce sera difficile d'avoir terminé avant la nuit.

M. Borsus (MR). – Quel est le délai, Président, rappelez-moi ?

M. le Président. – Il est de sept minutes pour la question, sept minutes pour la réponse et de deux minutes pour la réplique. Mais on n'est pas obligé d'utiliser les sept minutes.

M. Borsus (MR). – Non, non c'est un délai maximum. Un grand merci M. le Président pour ce rappel.

Monsieur le Ministre, nous avons eu l'occasion de nous entretenir à plusieurs reprises de la centrale de Chooz. Je sais que vous n'êtes pas compétent nonobstant vos compétences étendues concernant le nucléaire, mais concernant la centrale de Chooz questionné par divers Collègues ainsi que par moi-même. Vous m'aviez précisé, dès l'été, avoir émis une belle lettre adressée au Ministre français Borlot au nom de la Région wallonne au moment où l'on a annoncé l'éventualité de l'ouverture d'une nouvelle unité pour la centrale de Chooz. Je résume mon propos et vous aviez notamment demandé qu'il y ait une consultation avec les autorités belges. Vous vous étiez également adressé à la Préfecture des Ardennes qui était chargée de vous répondre. Je ne vous cache pas que j'avais eu une certaine perplexité en me disant : quel sort sera réservé par les autorités françaises à ces courriers régionaux ?

Monsieur le Ministre, je voulais seulement vous demander si ces démarches avaient été couronnées de succès. Je peux vous demander, sans être exagérément audacieux, copie des réponses que les autorités françaises vous auraient adressées concernant ce troisième réacteur annoncé pour 2011.

On sait par ailleurs que diverses voix se sont élevées chez nous à propos de ce réacteur supplémentaire. Que ce soit d'ailleurs des voix de personnes qui sont opposées au nucléaire comme de personnes qui n'y sont pas nécessairement opposées, puisque le raisonnement de tout le monde, quelles que soient les convictions à cet égard, est de dire que finalement, Chooz a pratiquement installé ce réacteur en Belgique. C'est donc une unité de production d'énergie française, mais elle est pratiquement installée sur notre territoire.

Puis-je dès lors connaître, M. le Ministre, votre analyse de cette situation ? Les correspondances échangées et les réponses obtenues vous ont-elles éclairées ? Quelles sont les relations nourries entre le Gouvernement et les autorités françaises ? Quels sont les contacts en cours ? Vous avez observé que j'ai pris le soin d'adresser ma question conjointement à votre attention, mais aussi à l'attention du Ministre Courard, qui a en charge les pouvoirs locaux et qui avait également émis quelques considérations sur le sujet. J'ai vu que mes collègues se sont adressés hier au Ministre-Président, je ne sais pas pourquoi puisqu'il n'a pas de compétence particulière en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen qui répondra en son nom et au nom du Ministre Bracaval.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur votre dernière considération, je l'entends. Cela étant, il n'y a pas eu de réponse écrite, ni de la part de la Préfecture, ni de la part du Ministre Français, M. Borlot. Tout au plus y a-t-il eu un contact téléphonique le 22 septembre dernier de la part du Cabinet du Ministre Borlot disant que la France entendait bien s'acquitter de tous ses engagements internationaux contractés au travers de différentes conventions, et la Préfecture a abondé dans ce sens.

Quand on parle de convention, cela concerne plusieurs conventions internationales, notamment la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier et la Convention sur la sûreté nucléaire faite à Vienne le 20 septembre 1994. La France doit communiquer toutes les informations nécessaires afin d'évaluer et d'apprécier l'impact possible sur l'environnement en Région wallonne d'un éventuel projet de réacteur pressurisé Européen à Chooz. Rien n'est confirmé à ce stade et il y a par ailleurs eut des déclarations, lors de différents échanges, disant qu'à ce stade, à part des déclarations politiques faites en France par les uns et par les autres, il n'y avait pas de procédure étant à un stade suffisamment avancé que pour pouvoir, ou devoir en tout cas, informer la Wallonie ou la Belgique.

Croyez bien, par ailleurs, qu'au-delà de ce que je viens de vous dire, je trouve qu'il est pour le moins cavalier, voire peu respectueux de ses voisins, de faire des déclarations concernant des investissements aussi importants et ayant un impact potentiel sur une région ou un pays, et dans le même temps, de ne pas avoir la courtoisie, l'amabilité, et le respect nécessaire en informant notamment les autorités soit fédérales, soit régionales du pays concerné.

Je le regrette vivement. J'ai envoyé des courriers en date du 8 juillet 2008 au Préfet et à M. Borlot et je les ai ici. Je crois que c'était de mon devoir de le faire, d'après les déclarations politiques que j'avais pu lire ici et là. J'aurai évidemment l'occasion de rencontrer bientôt M. Borlot puisque j'ai le plaisir d'assurer la présidence tournante au niveau des ministres de l'Environnement au Conseil Européen. Je pourrai l'interpeller verbalement et d'ici là, je réécrirai à M. Borlot et à la Préfecture pour, au-delà du ton courtois qui était le mien lors des premiers courriers envoyés, être un peu plus ferme dans ma demande d'information. Je trouve que c'est la moindre des choses et je suis persuadé que vous partagerez mon point de vue.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je crois comprendre que mon voisin souhaite que je ramasse mon propos, ce que je fais bien volontiers. Je vous remercie M. le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. WALRY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES SUITES DU DOSSIER RELATIF À UNE POLLUTION À HENNUYÈRES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les suites du dossier relatif à une pollution à Hennuyères».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – Je désirerais à nouveau faire le point sur le dossier de la pollution au PCB, à Hennuyères et Tubize détectée par l'AFSCA en avri1 2007 et déjà d'ailleurs abordée largement par différents collègues et à propos de laquelle je vous ai moi-même interrogé à plusieurs reprises.

Je vous propose d' aborder mon intervention en trois parties : la source de la pollution, la situation en

aval et le résultat des analyses effectuées par la SPAQuE.

En ce qui concerne les sources de cette pollution, vous m'aviez indiqué lors de mon interpellation du 2 octobre 2001 que, vu l'urgence, le point d'origine de la pollution avait été partiellement assaini et que le propriétaire avait été mis en demeure de prendre sans délai les mesures suivantes : il fallait stopper l'écoulement d'eaux pluviales dans la chambre de visite contaminée, excaver les terres contaminées dans et autour de la chambre de visite, relever les terres sur les parois et sur le fond de l'excavation pour vérifier ou non la présence de PCB et enfin, nettoyer évidemment le collecteur alimentant le ruisseau.

M. le Ministre pouvez-vous me dire si ces différents travaux ont été effectués aujourd'hui ?

En deuxième point, vous m'aviez également informé lors de cette même interpellation, que vous aviez donné comme instruction à la DPE de prendre les mesures en vue de juguler cette source de pollution. Il semblerait que hélas la solution ultime n'existe pas aujourd'hui, ce qui pose évidemment de nombreuses questions aux niveaux sanitaire et environnemental.

Je pense qu'il est important d'arrêter cette pollution et la source de la pollution. Sans cela, il ne sert à rien d'entreprendre des opérations d'assainissement, puisqu'elles seront vouées à l'échec et ce sera un éternel recommencement.

Concernant la situation en aval du zoning, M. le Ministre pouvez-vous me dire si, d'après les informations dont vous disposez, les étangs du « Coeurcq » sont aujourd'hui totalement sains ? Toujours lors de mon interpellation, vous m'indiquiez qu'une pollution au PCB était bien présente au niveau du cours d'eau, en aval du site et que la situation environnementale était donc préoccupante. Qu'en est-il exactement de la dépollution en aval du site ?

Concernant les résultats des prélèvements d'eaux effectués en mai 2008, pouvez-vous nous confirmer que les résultats des analyses d'eau au niveau du rejet des tuileries effectuées par la SPAQuE le 15 mai 2008, sont à nouveau largement dépassés, cinquante fois les normes, me dit-on. Il y a déjà eu cinq cents fois les normes à une certaine époque au cours de l'année 2007.

En réalité, je dois vous dire qu'il y a une certaine grogne qui existe, qui est omniprésente. Je suis loin de vous jeter la pierre, vous le savez. Mais il y a une grogne, parmi les pêcheurs, les agriculteurs, et le Comité des anciennes tuileries, parce que beaucoup d'autres questions restent en suspens, vingt mois après la découverte de la pollution. Les gens du cru me disent que sur le nombre d'entreprises existant sur le site, il y en a beaucoup qui ne sont pas en règle de permis d'exploitation, et que même certaines autres entreprises utilisent aussi d'autres produits nocifs.

Avant de conclure, j'aurais quelques questions complémentaires à vous poser : Qu'en est-il de l'application du principe du pollueur-payeur ? J'ai également appris qu'un incendie avait eu lieu sur le site. Quelles en sont les conséquences environnementales ? S'il s'avère que la pollution continue, est-il possible d'informer « en continu » les riverains, les associations ainsi que le Parquet afin qu'ils puissent agir et réagir de la manière la plus ferme et la plus déterminée possible ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de m'exprimer sur ce dossier, je me suis rendu sur place, ma volonté est forte évidemment et elle se traduit par des actes précis.

Premièrement, il faut poursuivre le ou les auteurs de cette pollution. Deuxièmement, il faudra réparer, dans les règles de l'art, et réhabiliter l'ensemble du site. On ne le fait pas n'importe comment et dans n'importe quelle condition, ou dans n'importe quel délai. Troisièmement, il faut indemniser celles et ceux qui ont été lésés.

Quatrièmement, il est important d'établir les responsabilités qui peuvent exister par rapport à un dossier comme celui-là. Il ne faudra évidemment pas se tromper de responsable, quant à ce type d'infraction environnementale. Toutefois, il faut voir qui a délivré les permis, quand, comment et dans quelles conditions ? Qu'a fait ou n'a pas fait la Commune ? A-t-elle ouvert ou fermer les yeux par rapport à ce qui existait sur place ?

Quand je parlais tout à l'heure, en répondant à M. Pirlot, de l'unité de répression des pollutions, il est clair que si cette Unité avait existé, peut-être (je ne peux pas l'affirmer évidemment) que ce type d'infraction (c'est plus que de l'infraction, c'est de la criminalité environnementale) n'aurait pas existé. Je crois aussi que la responsabilité d'un Bourgmestre, d'un Collège, d'une Commune est importante par rapport à la connaissance du terrain. Il n'y a personne qui connaît mieux la situation que le niveau local.

Jusqu'au jour où il y a eu cette pollution, je n'étais pas au courant qu'il y avait des problèmes environnementaux graves sur une partie du site. J'ai été sur place et croyez-moi, le dossier est suivi à ce niveau-là.

Sur le volet poursuites, le volet infractionnel, la DPC est intervenue dès qu'elle a eu connaissance de la situation et un procès-verbal a été dressé. Je vous rappelle que le dossier est toujours à l'instruction au Parquet de Mons, qu'il reste donc couvert par le secret de l'instruction et que je ne peux pas me permettre de faire quelque commentaire que ce soit à cet égard.

Maintenant, pour ce qui est de la dépollution du point d'origine de la pollution, il a été partiellement assaini pour pallier à l'urgence et, pour rappel, le propriétaire a été mis en demeure de prendre en urgence les mesures suivantes. D'une part, il doit stopper l'écoulement des eaux pluviales dans la chambre des visites contaminées, il doit excaver les terres contaminées dans et autour de la chambre des visites et, d'autre part, il doit prélever des terres sur les parois et sur le fond d'excavation pour vérifier l'absence ou la présence de PCB. Après évacuation, il faut nettoyer le collecteur alimentant le ruisseau. Au niveau du local à l'origine de la pollution constatée, l'écoulement des eaux provenant du toit a été dévié de sorte qu'elle se déverse sur le sol à plusieurs mètres de distance des bouches de collectes des eaux pluviales placées au pied du bâtiment.

Après expertise, le propriétaire du site a été enjoint par mon administration de remettre un plan d'assainissement complémentaire qu'il doit exécuter préalablement à une étude de caractérisation du site au niveau du lieu de déversement des PCB.

Le 23 juillet 2008, l'Office Wallon des Déchets a réceptionné une première version de cette étude de caractérisation. Je rappelle que la qualité de l'étude de la caractérisation est primordiale pour l'établissement et le bon déroulement du futur plan de réhabilitation.

On pourrait le faire sur un coin de table et dire qu'on a dépollué et réhabilité, mais il faut un examen précis, pointu, pour avoir les techniques les plus performantes possibles pour dépolluer l'ensemble de la zone.

L'examen de l'étude a conduit d'ailleurs l'administration, le 8 octobre, à adresser au propriétaire du zoning un second courrier, faisant état du manquement concernant la connaissance de l'état environnemental du sol ceinturant le collecteur et de l'évolution de la qualité de l'eau rejetée du zoning dans le ruisseau de Warichet. Le délai octroyé pour transmettre le complément expirait le 8 décembre dernier. A ce jour, aucun document n'a été réceptionné par l'administration, ce qui n'est évidemment pas acceptable.

Vu que ce n'est pas acceptable, le département de la Police et des Contrôles a été saisi afin d'auditionner le propriétaire sur ce sujet. Ce procès-verbal d'audition sera transmis au Parquet.

Dès que l'étude de caractérisation sera jugée complète par l'administration, cette dernière invitera le propriétaire du site à l'intégrer dans un projet de plan de réhabilitation.

Concernant maintenant la situation en aval du zoning, à ma demande, la SPAQuE a réalisé à partir d'août 2007, une étude de la situation au niveau de la prairie de l'agriculteur, de la partie du cours d'eau qui la traverse et des étangs du «Coeurcq» des prélèvements et analyses effectués dans le cadre des investigations confirment l'importante contamination au PCB des sédiments, des cours d'eau en aval du rejet du zoning des anciennes tuileries. Ces sédiments sont également pollués par des hydrocarbures, en particulier entre le rejet des anciennes tuileries et le confluent avec la Favarge. La contamination au PCB concerne un tronçon de 5 kilomètres, à savoir le Warichet, la Favarge et le Coeurcq, depuis le rejet du zoning jusqu'à la Senne à Tubize.

Elle est décroissante au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'aval. Les eaux des cours d'eau analysées en aval du rejet dépassent les objectifs de qualité d'eau de surface pour les PCB, et ce, sur l'ensemble du tronçon. Les eaux de la Senne apparaissent indemnes de PCB. Les résultats des mesures sur les rejets du zoning sont différents selon l'époque de la réalisation des prélèvements, ce qui est assez logique puisqu'au mois de septembre 2008, ce rejet était encore clairement une source de PCB puisque les résultats dépassaient bien plus de 50 fois la norme utilisée comme référence. Pour être précis, dépassant de 66 fois.

Par contre, au mois de décembre de l'année dernière, donc trois mois plus tard, aucun PCB n'y était détecté. Une fluctuation des concentrations de PCB est ainsi constatée et pourrait s'expliquer par des relargages liés aux conditions climatiques ou par l'existence de poches de pollution résiduelles. J'ai donc demandé à la SPAQuE de continuer à suivre ces sites au travers de son réseau de surveillance. La SPAQuE recommande de ne mettre en oeuvre l'assainissement des ruisseaux en aval que lorsque le propriétaire du site aura pris toutes les dispositions utiles pour garantir la qualité des rejets d'eau vers le ruisseau.

La SPAQuE et la DGRNE n'ont pas été informées quant à un éventuel curage des étangs du Coeurcq. *A priori*, les étangs sont donc toujours contaminés. C'est une mesure de précaution de toute façon. La DGRNE a été récemment informée de l'incendie d'un hangar, mais d'après l'information qui me revient, ce fait n'a pas apporté une aggravation au niveau de la situation environnementale. Ce n'est pas pour cela que cet incendie est acceptable, mais je n'en sais pas plus, que ce qui m'est transmis. Concernant l'information des riverains, une plate-forme de suivi a été mise en place. La DGRNE y est

évidemment présente et il est toujours loisible pour les riverains de consulter le dossier administratif sur simple demande. Je vous signale également que des représentants de riverains ont été reçus à mon Cabinet le 16 janvier dernier.

Concernant le danger que la pollution représente pour la santé des riverains, la SPAQuE a transmis les résultats aux Ministres Fonck et Donfut dont la santé relève de leurs compétences. Les communes concernées ont également reçu l'ensemble des informations. J'ai donc demandé que tout le monde ait ces informations en même temps, ce qui n'existait pas avant, et que chacun puisse prendre des dispositions au niveau de la santé, s'il y a des dispositions à prendre. C'est le ou la Ministre de la Santé qui, en fonction de ses compétences et de l'expertise dont il ou elle dispose, peut prendre des mesures si nécessaire.

Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé, à mon initiative, l'ordonnancement des montants relatifs à l'indemnisation de la famille Dehoux. Bref, vous aurez remarqué et je peux comprendre, il faut toujours se mettre à la place des uns et des autres, que ça paraît toujours trop lent, que la situation au niveau des manquements du propriétaire ou de certains auteurs est tout bonnement inacceptable et que j'ai les moyens d'action qui sont les miens.

Cependant, ceux-ci se limitent aux compétences qui sont les miennes et au pouvoir qui est le mien. Le Parquet fait son travail et la Région wallonne aussi, je ne peux pas me substituer à qui que ce soit d'autre. Mais, je regrette cette situation, qu'il y ait un manque de réactivité, c'est le moins qu'on puisse dire, dans le chef de certain, et qu'il n'y ait pas de suite plus importante.

Alors, *quid* au niveau de l'avenir? Je crois que la qualité de l'information sur place doit encore s'améliorer vis-à-vis des riverains et de l'ensemble des acteurs, qu'ils aient exactement l'ensemble de l'information. Tout cela, c'est le comité de suivi et d'accompagnement qui peut l'apporter, mais qu'il doit l'alimenter et se réunir plus régulièrement, me semble-t-il. Je le lui ai demandé en tout cas, pour qu'on ne reste pas pendant des semaines, voire des mois, sans information en tant que telle. Même s'il n'y a pas grand-chose à dire, il vaut mieux le dire, cela évite la confusion. Pour le reste, il y a toute une série de dispositions, dont je ne vais pas donner les détails ici, qui sont prises et seront prises à l'égard de toute une série de responsabilités qui ont existé et qui existent toujours pour partie sur le site. Je ne peux difficilement être plus clair.

Mais, croyez-bien que le dossier n'est pas aussi simple que cela, je vous ai expliqué tous les volets, mais il y a une autre partie et ne croyez pas qu'il n'y a pas de suivi, il y en a un, mais je ne peux pas vous en dire plus, c'est aussi simple que cela.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je remercie le Ministre pour sa réponse, c'est une réponse honnête.

C'est un dossier qui est en trajectoire et non en aboutissement. Je crois qu'il y a une mauvaise volonté flagrante de la part de certains, et le premier visé est évidemment le propriétaire, c'est le premier coupable. Je vous avais dit que ce n'était pas acceptable. Il y a des travaux d'assainissement qui doivent être entrepris et le plus rapidement possible. Le propriétaire doit être auditionné et on doit transmettre le dossier au parquet, parce que finalement c'est plus grave que je ne le croyais étant donné que la contamination s'étend sur 5 kilomètres. La situation ne bouge pas, elle n'évolue pas 20 mois après et il y a des risques.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai pas dit cela.

M. Walry (PS). – Vous avez quand même laissé sous-entendre qu'il y avait même des risques pour la santé.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Que ce soit clair, j'ai transmis l'ensemble des informations, comme je le fais maintenant, depuis mon entrée en fonction, parce que j'ai changé les procédures en la matière. Toutes les informations sont envoyées au Ministre de la Santé régional, au Ministre de la Santé de la Communauté française, ils reçoivent tous les rapports au niveau de la situation environnementale.

M. Walry (PS). – Je rectifie, c'est une information. Il n'y a pas nécessairement un risque pour la santé, mais il existe peut-être.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comment voulez-vous lui dire qu'il n'y a pas de risque quand il y a présence de PCB? Dire qu'il n'y a pas de risque, ce serait mentir. Maintenant, je suppose que les Ministres de la Santé, s'ils n'ont pas pris de dispositions particulières ou autres que celles qu'ils auraient pu prendre, c'est qu'ils ont estimé, en concertation avec des experts, que la situation ne le demandait pas nécessairement. Voilà, c'est tout, je ne peux rien vous dire de plus, les informations sont en leur possession et ils ont l'ensemble des rapports environnementaux. Si le besoin se fait ressentir ou qu'il y a d'autres rapports, des décisions pourraient être prises en la matière, mais je ne peux pas me substituer à la réalité, aux compétences qui sont les leurs.

M. Walry (PS). – Ce que je voulais vous dire encore très brièvement, c'est que les étangs sont toujours contaminés, c'est clair, donc application

nécessaire du principe «d'ultra prudence». Je pense que la plate-forme est une bonne opération, elle doit donner des informations, je ne dirais pas au quotidien, mais régulièrement, pour essayer de jouer dans la transparence, comme vous le faites maintenant. Je terminerai en rappelant ce que vous avez dit, peut-être en d'autres mots. Je crois que ceci est un bel exemple qui illustre avec la lenteur, la lenteur non pas nécessairement de l'administration, mais de la justice certainement, le fait qu'il y a là une situation incompréhensible pour le citoyen. L'habitant ne peut pas comprendre qu'après 20 mois, la situation a aussi peu bougé.

Le citoyen ne peut pas comprendre et c'est comme cela qu'on creuse évidemment le fossé entre non pas nécessairement les citoyens et la justice, mais entre le citoyen et l'homme politique. C'est vraiment un exemple qui illustre bien ce problème et c'est la raison pour laquelle, connaissant votre opiniâtreté, je vous encourage véritablement, encore et encore, à poursuivre pour faire en sorte que véritablement chacun soit mis devant ses responsabilités et que les responsables paient pour tous les dégâts qu'ils ont causés.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(*Suite)*

M. le Président. – La question orale de M. Senesael sur «la corrélation entre la crise économique et l'augmentation des infractions environnementales» est transformée en question écrite.

La Conférence des présidents a évoqué la possibilité de rassembler certaines questions ou d'estimer si l'opportunité méritait la question écrite.

QUESTIONS ORALES
(*Suite)*

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES SITES POLLUÉS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les sites pollués».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Faut-il encore que, et ce n'est pas le cas du Ministre Lutgen mais de son Collègue M. Antoine, qu'il réponde aux questions écrites, sinon je vais devoir les transformer en orales.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas tout à fait ce qu'il a dit. On a encore parlé de vous ce matin.

M. Stoffels (PS). – Oui, c'est la raison principale du nombre de questions posées au Ministre Antoine.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Combien de questions avez-vous posées au Ministre Antoine? 18? 20?

M. Stoffels (PS). – Oui, au Ministre Antoine, mais la moitié des questions écrites transformées en orales parce que depuis trois à quatre mois, il n'a pas répondu.

M. Le Ministre, chers Collègues, je voudrais revenir avec vous sur un thème qui a largement été abordé par cette Commission lors de l'examen du décret relatif à la gestion des sols à la fin de l'année dernière sur la gestion des sites pollués.

Il s'agit d'un vieux dossier qui correspond à notre héritage de région industrielle, nous l'avons souvent évoqué lors de ce débat. D'après une étude du «Boston Consulting Group», il y aurait 4.231 sites dépollués pour 17.901 hectares. Le coût estimé pour l'assainissement et la dépollution de ces sites est chiffré entre 4 et 8 milliards d'euros.

C'est tout simplement colossal et, malheureusement, il sera difficile d'appliquer le principe du pollueur-payeur puisque bon nombre de responsables de cette pollution ont disparu depuis un certain temps. M. Le Ministre, en 2005 vous aviez établi une liste de 50 sites de Wallonie qui présentaient un danger au niveau de la santé des riverains. Qu'en est-il aujourd'hui de l'état d'avancement de l'assainissement de ces sites?

Au travers du Plan Marshall et des Fonds européens, nous avons déjà débloqué environ 250 millions d'euros. C'est bien, mais il nous semble que c'est loin d'être suffisant. Il est évident que si nous menons à bien cette politique d'assainissement cela va engendrer une grosse activité pour les entreprises wallonnes.

Plus concrètement, M. Le Ministre, quel mécanisme envisagez-vous pour le financement de telles opérations et notamment pour le financement des travaux d'assainissement de tous les sites qui ne font pas encore partie de votre liste des 50 sites?

Quels sont les objectifs à court terme concernant l'assainissement et la dépollution des sites concernés? Actuellement, 36 sites d'activité économique désaffectés et sélectionnés sur base

d'une appréciation des risques environnement et santé sont en cours de réaffectation à des degrés divers par la SPAQuE. La réhabilitation de chaque site pollué passe par une série de phases obligatoires afin d'aboutir à son assainissement. M. Le Ministre, puis-je vous demander de nous donner la liste des sites faisant l'objet de votre politique d'assainissement des sites ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je remercie M. Stoffels en lui précisant quand même — je le dis avec le sourire, parce que je l'aime beaucoup — que j'avais répondu sur le même sujet, ou à peu de choses près, par écrit. En effet, il m'avait posé une question écrite sur le même sujet à l'automne de l'année dernière. Mais je vais quand même y répondre.

Mais peu importe, de toute façon, puisque c'est un système qui est évolutif, ne fût-ce que sur un point : l'évolution des travaux. On peut m'interroger tous les 15 jours, à mon avis, et j'aurai des informations complémentaires à donner, puisqu'il y a les lancements d'appel d'offres, il y a le début des travaux à certains endroits, etc.

En ce qui concerne les extrapolations qui ont été faites sur le montant du coût de réhabilitation. Prenons cela avec toute la prudence nécessaire. Cela donne un ordre d'idées, sans plus, puisqu'on parle de 6.000 sites pollués, mais on en parle depuis quelques années.

Nous avons commencé par les sites les plus pollués et qui présentent le plus de risques pour la santé et pour l'environnement, et donc qui coûtent aussi le plus cher en termes de dépollution, puisqu'on tourne aux environs de dix millions d'euros par site dépollué.

Ce qui veut dire aussi que grâce au décret sol et à la dépollution de toute une série de sites les plus pollués, on va arriver, au fil du temps, aux sites les moins pollués, et dont la valeur intrinsèque — la valeur du terrain — est plus importante que le coût de la dépollution ; ce qui n'est pas le cas des sites qu'on est en train de dépolluer pour l'instant. Vous avez des coûts de dépollution de 10 millions ou 15 millions alors que le terrain en vaut parfois maximum 500.000 euros ou un million d'euros. C'est évidemment particulièrement peu intéressant de le valoriser.

C'est une dimension dont on doit tenir compte pour l'accélération de la dépollution des sites, puisque toute une série de sites vont pouvoir être dépollués grâce à des partenariats public-privé, prévus d'ailleurs dans le décret que vous avez voté il y a peu de temps, le « décret Sol », au travers de l'apport d'un euro des pouvoirs publics, de la Région wallonne en l'occurrence, pour trois euros du privé, d'un propriétaire qui souhaite rentrer dans cette logique de dépollution.

Sur le nombre de sites, je crois que vous avez reçu les informations. Je voulais faire le point sur le plan des différentes études. Aujourd'hui, la quasi-totalité des sites qui étaient concernés dans le Plan Marshall et dans le Plan Marshall- FEDER — puisque les deux ont été regroupés au travers de l'ensemble des montants — est terminée. Toute une série de sites sont en travaux. Les travaux de réhabilitation proprement dite peuvent prendre parfois plusieurs formes et, dans certains cas, être organisés en plusieurs phases, puisqu'il n'est pas rare en effet que des travaux de déconstruction soient indispensables préalablement à la réalisation de certaines investigations au niveau de la faisabilité, pour la caractérisation. Par exemple, pour évaluer l'impact d'une pollution décelée sous un ancien bâtiment, ainsi la déconstruction sélective est indispensable lorsqu'il s'agit d'éliminer un ancien bâtiment pollué, une salle en démolition risquerait d'aggraver sensiblement la pollution du sol sous-jacent et entraînerait donc d'importants coûts supplémentaires de réhabilitation. Il arrive également que des travaux d'urgence doivent être entrepris, par exemple dans le cas où est décelée une menace immédiate de propagation d'une pollution vers des parcelles voisines du site ou vers une nappe aquifère.

En résumé, dans les prochains jours, les travaux de réhabilitation seront soit terminés, soit entamés sur plus de la moitié des sites initialement désignés dans la liste du Plan Marshall.

Compte tenu que la quasi-totalité des études sera achevée en avril-mai de cette année, les travaux de réhabilitation pourront donc être entamés sur l'ensemble des sites du Plan Marshall-FEDER d'ici la fin de cette année. Ce n'est pas mal parce que derrière tout cela, il y a une réalité soit que nous avons été bloqués à certains endroits, notamment par des expropriations. Le comité d'acquisition et autres, cela prend du temps, reconnaissons-le.

Bref, c'est plus de 500 millions d'euros qui auront été consacrés sous cette législature. Si on fait le total, Plan Marshall, FEDER, budget de la Région ou dotation spécifique SPAQuE, de manière à accélérer la réhabilitation des friches industrielles et aussi de répondre au principe du pollueur-payeur, ou du dépollueur-investisseur. On peut le voir comme cela également. Le dépollueur-investisseur, c'est d'abord ces partenariats renforcés. J'ai encore rencontré toute une série d'entreprises cette semaine, qui sont intéressées, qui ont envie de faire de la dépollution des sols dans notre Région une activité à part entière, qui ont parfois des compétences sur le plan d'autres activités économiques, pour faire vivre un site après dépollution. Le niveau de dépollution

est réalisé aussi en fonction de l'utilisation et de la destination future du site concerné.

Voilà ce que je peux vous dire. Je m'excuse de ne pas être plus complet. Mais je pourrais l'être et je peux d'ailleurs vous renvoyer cela par écrit, il n'y a aucun problème. Par contre, je ne vois pas qui, demain, pourrait remettre en cause, les moyens que nous avons consacrés pendant cette législature à la dépollution des sites. La méthode qui a été retenue est la plus objective possible. C'est sur base d'études de caractérisations, d'orientations, d'informations que nous avons établi la liste. Et on doit commencer chaque fois les travaux au niveau du site le plus pollué dans ceux qui restent. Je n'imagine pas une seule seconde que le futur Gouvernement dise : nous, on retombe comme en 1999 et on divise par cinq ou six les moyens qui sont consacrés à la dépollution des sites en Région wallonne. Cela n'a pas de sens.

Il y a cette nouvelle clé qui permet d'ouvrir la porte de la dépollution pour beaucoup de sites. Cette nouvelle clé, au travers des partenariats public-privé, et donc de l'intérêt s'il y a peu de pollution sur un site, de le voir dépollué rapidement et de le faire revivre économiquement.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour la réponse qu'il vient de me donner, d'autant plus que cette réponse contient un ensemble d'informations très précises. Vous avez annoncé que vous aviez encore des réponses que vous pourriez éventuellement fournir de façon écrite, pour m'informer davantage. Cela m'intéresserait de pouvoir en disposer.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste pour votre information, si vous le permettez, c'est pour ne pas devoir faire le travail deux fois. Je vous explique simplement : on va refaire le point en ce qui concerne le Plan Marshall dans les prochains jours voire dans les prochaines semaines tout au plus. Lorsqu'on fera cette évaluation, toutes les informations vont être mises à jour, c'est à dire, pour chaque site : où nous en sommes exactement, sommes-nous déjà dans les travaux ou pas, où en est précisément la procédure, etc. Je veux bien vous les donner en priorité. Vous m'envoyez une question écrite, mais tenant compte de cette échéance, sinon nous allons devoir anticiper le travail, qui ne sera pas mis à jour et qui va devoir être mis à jour par le Gouvernement qui va avoir lieu dans les prochaines semaines tout au plus.

Si vous êtes d'accord avec cette formule ?

M. Stoffels (PS). – Je suis entièrement d'accord, cela ne me pose pas de problème de patienter quelques jours de plus pour avoir une réponse la plus complète possible et afin d'éviter de faire doublon par rapport au travail gouvernemental.

Loin de moi aussi l'idée de remettre en question la méthodologie choisie par le Ministre et le Gouvernement. Je partage donc avec vous cette méthode : il faudra commencer par le plus lourd et le plus urgent. C'est effectivement une méthode de travail à laquelle tout le monde peut adhérer. Je tiens quand même à attirer l'attention sur l'énormité du chantier qui nous attend *in fine*.

S'il est vrai que les 4.231 sites doivent être dépollués, assainis, cela représente du travail pour plusieurs législatures. Je reconnais que ce n'est pas un chantier auquel on va pouvoir s'attaquer en une seule législature et ce, d'autant plus que cela représente, d'après les informations, un volume d'investissements entre quatre et huit milliards. Donc il y a encore du travail en perspective, auquel je pense que le Gouvernement actuel ainsi que les prochains, devront être attentifs.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA RÉUNION DE L'ENTENTE EUROPÉENNE D'AVICULTURE ET CUNICULICULTURE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « la réunion de l'Entente européenne d'aviculture et cuniculiculture ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Entre les 24 et 29 mai de cette année, l'Association interprovinciale wallonne organisera la réunion de l'Entente européenne d'aviculture et de cuniculiculture.

Cent cinquante participants de 26 pays seront attendus dans les sections volailles, pigeons, oiseaux, lapins et cobayes. Un programme chargé est prévu et les organisateurs ont l'intention de recevoir les délégués dans les meilleures conditions. Ce type de réunion étant organisé tour à tour dans chaque pays membre de l'Entente, il est important de donner une bonne image de notre Région.

Pour ce faire, l'Entente européenne a fixé les coûts à la réunion pour les participants et l'organisation a établi le budget 2009 en se basant sur ce qui avait été fait en Croatie en 2008.

En résumé, l'Association interprovinciale wallonne des éleveurs d'animaux de basse-cour sollicite un budget extraordinaire pour 2009.

La Belgique n'a plus été l'hôte de ce congrès depuis celui de Gand en 1990.

M. le Ministre pouvez-vous nous dire quelle est votre position par rapport à cet évènement ? Etes-vous d'accord pour soutenir les organisateurs afin que ceux-ci puissent offrir une image forte aux différents pays partenaires ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je confirme que je serai d'accord d'aider les organisateurs à mettre en place cette manifestation importante. La cuniculiculture est évidemment importante pour l'ensemble de notre Région.

En dehors de cela, croyez bien qu'il y aura un réel soutien au secteur et à cette manifestation très importante, pour que notre Région puisse être parfaitement représentée et représente, surtout, l'image que tout le monde doit avoir de notre belle région.

Alors, laissez-moi le temps de bien regarder les dossiers. Il y a eu aussi quelques divisions entre certains éleveurs et associations. J'ai envie de rassembler tout le monde afin que cela soit bien organisé et aussi pour ne pas donner l'image de la cuniculiculture qui se divise.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je prends acte de la réponse et je remercie le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PLATEAU DES « HAUTES FAGNES » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « le développement touristique du plateau des « Hautes Fagnes » ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Devons-nous insister sur l'importance du développement du potentiel touristique du site de Botrange, du plateau des Hautes-Fagnes, pour la Région wallonne. Il s'agit de paysages quelque part uniques dans notre région.

C'est un site qui bénéficie d'une notoriété générale, mais qui devait probablement bénéficier d'une attention soutenue des autorités régionales. Situé au coeur des Hautes-Fagnes, qui, on l'oublie parfois, sont connues dans l'Europe entière pour leur écosystème, il peut être considéré, me semble-t-il, comme un site d'activités touristiques à développer. Il m'apparaît opportun d'attirer l'attention de M. le Ministre sur la nécessité de mettre le site en valeur afin d'accueillir les hôtes dans un cadre plus adapté qu'à l'heure actuelle.

Son contexte est particulier puisque son avenir touristique doit, obligatoirement, viser une forme de tourisme compatible avec les qualités, et par là même les contraintes particulières de l'écosystème sensible des Hautes-Fagnes.

C'est ce qu'on pourrait appeler un « écotourisme » ou bien un tourisme doux, environnemental.

Pour l'instant, le site est surtout connu lors de la saison d'hiver quand les conditions météorologiques y permettent la pratique du ski. Mais là ne sont pas les seuls atouts. Puis-je, dès lors, demander à M. le Ministre, comment il envisage de valoriser le site de Botrange sur le plan touristique ? Cette question a-t-elle été analysée par ses services ? La Région wallonne programme-t-elle, éventuellement, des investissements touristiques spécifiques à cet endroit ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Durant toute cette législature, je me suis efforcé de donner une vision stratégique du développement du tourisme de notre belle wallonie. Il faut, en effet, une vision d'ensemble pour cibler nos actions et éviter de se disperser et de se perdre aussi parfois dans des opérations sans lendemain. Pour cela, je me suis basé sur les résultats d'une étude réalisée par le bureau de consultance KPMG, qui a analysé tout particulièrement les besoins de la clientèle, puisque c'est comme cela qu'il faut aussi pouvoir le voir.

Sur cette base, un plan stratégique a été adopté, avec un premier volet, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises ici en Commission, pour guider les actions de marketing. C'est la mise en œuvre, notamment, par l'Office de Promotion Touristique de l'ensemble des actions. Deuxièmement, il y a un volet qui nous sert de guide dans les investissements et l'octroi des aides aux opérateurs touristiques.

Je dois préciser d'emblée que cette même étude a mis en évidence que les pouvoirs publics sont avant tout des adjuvants aux initiatives privées et ne doivent pas jouer le rôle d'opérateurs touristiques. Je l'ai dit à de nombreuses reprises. Au-delà de le dire, j'ai pris des dispositions concernant certains sites que nous gérions encore, par exemple le domaine de Hottemme près de Durbuy. On ne pourra pas dire que l'on ne le fait pas dans ma région. Un appel d'offres a été lancé et il doit d'ailleurs se clôturer d'ici 15 jours, trois semaines.

Il existe, en Région wallonne, quantité de personnes qui contribuent à la vitalité de cette activité touristique. Les pouvoirs publics se doivent, non pas de les concurrencer, mais de les soutenir, de les accompagner, de les encourager et de les promouvoir.

Sur base de l'étude précitée, quatre filières prioritaires ont été définies: «détente», «découverte», «activités de pleine nature» et «tourisme d'affaires». Parmi celles-ci, la filière «détente» a été reconnue comme étant la première. Elle se base notamment sur une offre en séjours qui ne pourra qu'être renforcée par l'existence de toute une série d'activités. Les activités de pleine nature y contribuent certainement. Il s'agit donc pour les pouvoirs publics de faciliter l'accès aux sites naturels, d'aménager des promenades destinées à tout public, de développer l'aménagement des sentiers et chemins balisés, ce qui est encouragé d'ailleurs de façon beaucoup plus forte depuis l'arrêté du 1er mars 2007, sous la forme de subventions et depuis juillet 2004, j'ai soutenu la création de plus de 4000 kilomètres de balisage.

Alors concernant le site de Botrange, indirectement, j'encourage le développement de ce produit touristique «vert» par l'octroi de subventions à l'asbl «Centre nature de Botrange», dont le rôle est, entre autres, de développer l'initiation à l'environnement, et au Parc naturel «Hautes-Fagnes — Eifel» qui reçoit 125.000 euros par an pour ses diverses missions, sans compter la participation du parc naturel au programme LIFE actuellement clôturé.

D'autres moyens sont encore employés pour développer ce type de tourisme. Je pense notamment à la campagne «Echte Ardennen» de l'Office de Promotion Touristique, campagne pour laquelle 1.700.000 euros sont dégagés pour l'année 2009. Précisons que le Plateau des Hautes Fagnes est intégré à l'Ardenne pour cette campagne destinée à développer le séjour de néerlandophones dans notre belle Région commune.

En outre, j'ai lancé une nouvelle étude en vue de mieux valoriser, d'un point de vue touristique, les ensembles boisés wallons et un appel sera prochainement adressé aux acteurs touristiques locaux, nouvelle que vous pouvez relayer. Et je sais que vous relayez en général les nouvelles au niveau de la communauté germanophone avec un certain succès, reconnaissons-le.

Il s'agit, conformément aux recommandations du plan KPMG, de fédérer les acteurs locaux afin d'assurer une valorisation touristique cohérente des massifs forestiers.

En résumé, vous aurez compris que le cadre du développement du potentiel touristique de notre région est clairement défini. C'est aussi aux acteurs locaux publics, privés et associatifs, de prendre leur responsabilité en la matière suivant ce que je viens de vous dire.

Et s' il y a d'autres éléments, je suis prêt évidemment à les voir chaque fois avec beaucoup d'attention.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – C'est évidemment avec une grande satisfaction que je prends note de la réponse que le Ministre vient de me donner. Avec lui, je pense que l'initiative pour le développement touristique ne doit pas seulement venir de la part des autorités publiques, mais qu'il doit aussi y avoir un investissement privé et, notamment, qu'il doit y avoir aussi un investissement de la commune concernée dans le secteur. Ce site est quand même unique en Région wallonne, point de départ pour un écosystème qui mérite d'être connu et d'être valorisé sur le plan touristique, mais pas sans limite. J'insiste sur le fait que nous venons de vivre quelques semaines avec un tourisme intensif sur le Plateau des Hautes-Fagnes, notamment lié à la période des neiges, où nous avons évidemment dû faire face à un nombre de skieurs assez important.

Ainsi, j'insiste pour que le tourisme qui puisse être développé sur ce Plateau et dans cet écosystème particulièrement sensible corresponde aux règles du tourisme doux que nous avons développées depuis quelque temps déjà.

- La séance est suspendue à 16 heures 55 minutes.

- La séance est reprise à 17 heures 02 minutes.

QUESTION ORALE DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES RÉCENTES PERTURBATIONS RELATIVES À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN WALLONIE»

QUESTION ORALE
DE M. DEVIN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES AMÉLIORATIONS À APPORTER AU RÉSEAU DE LA SWDE DANS LA RÉGION DU CENTRE»

QUESTION ORALE
DE Mme PARY-MILLE À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉTAT DU RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT D'EAU DANS LA RÉGION DU CENTRE SUITE À LA SITUATION DE PÉNURIE EXCEPTIONNELLE VÉCUE DU 12 AU 17 JANVIER DERNIERS»

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES DÉGATS CAUSÉS PAR LE GEL DANS LA DISTRIBUTION D'EAU»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les récentes perturbations relatives à l'approvisionnement en eau en Wallonie»; la question orale de M. Devin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les améliorations à apporter au réseau de la SWDE dans la région du Centre»; la question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «l'état du réseau d'approvisionnement d'eau dans la région du Centre suite à la situation de pénurie exceptionnelle vécue du 12 au 17 janvier derniers» et la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les dégâts causés par le gel dans la distribution d'eau».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – La Wallonie, et en particulier la province du Hainaut ont connu d'importantes perturbations relativement à leur approvisionnement en eau ces derniers temps. Bien que relatifs en comparaison d'une pénurie d'eau constante vécue par d'autres populations en d'autres lieux à travers le monde bien sûr et mon Collègue M. de Saint Moulin l'avait d'ailleurs rappelé il y a deux semaines à ce sujet, les désagréments engendrés par les coupures d'eau ne doivent pas être minimisés.

D'emblée il faut souligner le travail et la mobilisation importante des équipes de la SWDE mais aussi de la protection civile, des pompiers, de la Croix-Rouge, de l'armée. Tout le monde s'y est mis et ils étaient constamment présents sur le terrain pour assurer au mieux l'approvisionnement en eau des zones touchées.

Des fuites sont apparues un peu partout en Wallonie, mais la province du Hainaut a été davantage touchée. Monsieur le Ministre, une première question qui sera tout simplement: pourquoi le Hainaut plus qu'ailleurs?

Pour la SWDE, une réponse tiendrait au passé minier, à la nature du sol qui est beaucoup plus sensible aux mouvements de terrain. Des mouvements de terrain provoqués, dit-on, par le gel et le dégel des semaines précédentes. Pourtant, le bassin de Liège a lui aussi un passé minier et les perturbations y ont été moins importantes que dans le Hainaut.

Je pense par conséquent qu'il faudrait plutôt pointer du doigt réellement la vétusté du réseau qui, à certains endroits, peut remonter aux années quarante.

La SWDE gère plus de 40.000 kilomètres de canalisations d'eau. Ce n'est quand même pas un petit réseau. Autant dire que le processus de renouvellement est constant et c'est un processus perpétuel. Cela représente des investissements importants. M. le Ministre, pouvez-vous nous préciser le montant annuel des investissements de la SWDE pour remplacer ces conduites? Etant donné la situation exceptionnelle que nous venons de connaître, les moyens seront-ils augmentés significativement pour éviter qu'à l'avenir pareille situation ne se reproduise?

Je pense que, globalement, la crise a été gérée correctement. Néanmoins, il me semble que deux éléments auraient pu être mieux abordés. Tout d'abord, durant les perturbations, il y eut un manque de sensibilisation de la population à la consommation parcimonieuse de l'eau. Certes la SWDE a recommandé à la population d'éviter tout usage superflu d'eau telle que le lavage de voiture ou le nettoyage de trottoirs. On a d'ailleurs pu voir un car-wash à la télévision qui expliquait qu'il devait interrompre bien sûr son activité, mais je pense qu'on n'a pas encore suffisamment insisté.

Par ailleurs, M. le Ministre, depuis le début de la législature, nous avons souvent eu l'occasion de

débattre sur la nécessité du maintien du secteur de la distribution d'eau dans le giron du secteur public. Pourquoi dès lors avoir fait appel au secteur privé pour fournir d'urgence 75.000 litres d'eau par jour dans la région du Centre et du Hainaut ? Les opérateurs publics ont-ils été consultés ? On connaît les divergences qui existent à ce sujet entre vous et Vivaqua. Cela dit, qui va payer la facture de ces sociétés privées ? Et quel en a été le montant ?

Quoi qu'il en soit, je souhaiterais savoir si, aujourd'hui, la situation est totalement régularisée dans toutes les localités qui ont été touchées par une rupture d'approvisionnement en eau ? Pouvez-vous également préciser les mesures que vous avez prises pour éviter que cela n'arrive encore à l'avenir ? Sommes-nous prêts si, dans le courant du mois de février, par exemple, nous devions à nouveau faire face à une importante chute de la température et gel et dégel des canalisations ?

J'en termine avec une question d'ordre plus général. En Wallonie, sur 100 mètres cubes d'eau destinés à la distribution publique, un peu moins de 70 mètres cubes sont réellement facturés aux usagers. Les 30 mètres cubes non enregistrés sont soit utilisés par les distributeurs pour nettoyer leurs installations et/ou la protection civile et les services incendie, soit perdus via des fuites sur le réseau, ou simplement non comptabilisés au niveau des compteurs d'eau qui peuvent à un moment donné se révéler également défectueux, ce n'est que du matériel. A l'heure actuelle, il est impossible de chiffrer les volumes correspondant à ces différents postes. Si l'on veut continuer d'améliorer le rendement des réseaux wallons de distribution d'eau, il faudrait être capable de chiffrer au mieux ces volumes. Alors, M. le Ministre. travaillez-vous à cette évaluation ? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Tout le monde a pu suivre avec attention les solutions d'urgence apportées par les communes touchées par la pénurie d'eau et vous avez pu constater l'importance d'une alimentation régulière en eau pour le quotidien de chaque citoyen, ainsi que pour l'économie. Dans ma ville, c'est 4.000 habitants qui pendant cinq jours ont été privés d'eau. C'est le Bourgmestre, la police, les pompiers, la Croix Rouge, les ouvriers communaux qui ont travaillé jour et nuit pour faire en sorte que ces 4.000 habitants puissent continuer à vivre plus ou moins normalement et au-delà des habitants des indépendants.

Quelques jours après les constatations d'avarie sur le réseau de canalisation de la SWDE qui causèrent ces coupures temporaires ou permanentes en eau, les derniers foyers voyaient enfin couler «l'or bleu» de leur robinet. Aujourd'hui, M. le Ministre, l'heure est au bilan et il est temps de tirer des enseignements de cette situation vécue difficilement pour bon nombre de particuliers, mais aussi d'entreprises ou de communes.

La Région du Centre a été particulièrement touchée par ces avaries sur le réseau et les pistes les plus souvent évoquées pour expliquer ce malheureux constat sont le type de terrain. Un terrain minier peut être plus fragile, mais également l'importante vétusté des canalisations principalement dans notre région, c'est en tout cas ce qui ressortait des informations délivrées dans les médias. A titre personnel, je n'en sais rien.

Dans ce cadre, à travers les nombreux travaux engagés par la SWDE, de nombreuses brèches ont été «colmatées» sur le réseau afin de rétablir l'eau courante dans tous les foyers. Mais, même réparés, ces tuyaux restent vétustes et nous ne sommes pas à l'abri d'autres conditions climatiques difficiles qui mettront à nouveau à mal le réseau.

M. le Ministre, prévoyez-vous des investissements importants au regard des dégâts qui ont été réalisés et au regard également des contrariétés qui ont été vécues par les habitants ? Des investissements pour la région du Centre en ce qui concerne une réhabilitation significative du réseau de canalisations de la SWDE ?

Pouvez-vous nous dire quel est le dernier investissement d'importance dans ce domaine dans notre Région et quelle est la moyenne d'âge de nos canalisations d'eau ?

Enfin, il semblerait que les particuliers et les entreprises disposeraient de la possibilité de demander à la SWDE une indemnisation pour les dommages et préjudices subis suite à ces coupures d'alimentation en eau. Un premier calcul me faisait savoir qu'ils pourraient être indemnisés à hauteur de 1,5 euro pour les cinq jours. Si c'est vrai — j'ai fait un calcul proportionnel aux renseignements que nous avons pu obtenir -, on nous disait qu'ils pourraient directement le constater sur la prochaine facture. Mais, ce type d'indemnisation existe-t-il ? Connaissez-vous les dispositions pratiques de ces indemnisations ?

Enfin, quelles démarches vis-à-vis des communes et des CPAS, qui ont également exposé des frais importants pour apporter des solutions d'aide urgente à la population, souhaitez-vous initier ? J'ai entendu le Ministre Courard là-dessus, je vais l'interpeller dans le courant de la soirée encore pour connaitre ce qu'il est possible d'obtenir comme aide à la Région wallonne.

Situation très difficile, collaboration entre tous les services par rapport à une situation dont les habitants ont réellement souffert. Je vous remercie pour vos réponses M. le Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Comme l'ont dit mes deux Collègues, la région du Centre a effectivement été frappée de plein fouet voici deux semaines par une pénurie d'eau exceptionnelle consécutive à de nombreuses ruptures de conduites. Les experts indiquent que cette situation s'explique par trois facteurs : la variation record de température en un minimum de temps, ce qui a conduit à des mouvements de terrain, mais d'autres variations de température similaires ont pu être enregistrées dans un passé récent et n'ont pas eu les mêmes conséquences dramatiques donc on peut quand même s'interroger sur ce facteur, le caractère minier du sous-sol aurait pu aggraver la situation, je remarque d'autres régions et ma Collègue a parlé de la région liégeoise, mais aussi la région carolo où on a aussi le même sous-sol minier, mais où on n'a pas enregistré les mêmes situations dramatiques. Je ne sais pas ce que vous me répondrez sur ce point-là. Enfin, le troisième facteur, c'est la nature des conduites puisque dans certaines régions, les conduites sont encore en fonte grise alors que l'on utilise de nos jours la fonte ductile, qui a une meilleure élasticité.

Pour rappel, en 2006, la régie des eaux de Mons-La Louvière a fusionné avec la SWDE, ce qui a entraîné évidemment une réorganisation en profondeur de la structure de cette dernière, qui s'organise maintenant en une structure faitière et en huit succursales d'exploitation qui sont sur base des bassins hydrographiques.

Le nouveau contrat de gestion de la Société Wallonne des Eaux, signé en juillet 2007, se donne par exemple comme objectif d'assurer la disponibilité et la qualité de l'eau de manière permanente par une gestion efficace de la ressource et des infrastructures.

En matière de rendement, c'est-à-dire le rapport entre le volume d'eau global facturé au client de la SWDE et le volume global injecté sur le réseau, on constate une évolution contrastée lors des dernières années alors que de 1999 à 2004, ce pourcentage tournait autour de 75%. On a assisté à un décrochage en 2006 où l'on est tombé à 71% environ, pourcentage qui s'est toutefois redressé légèrement par la suite pour atteindre 73%.

Il apparaît que les investissements de la SWDE, réalisés pour le renouvellement des conduites, s'élèvent à 77 millions d'euros en 2008.

Interrogé à ce sujet, vous avez assuré avoir imposé dans le nouveau contrat de gestion, le doublement de la vitesse de renouvellement du réseau de distribution d'eau d'ici 2015, et afin de se donner les moyens de cette politique, un prêt de 125 millions d'euros a été conclu avec la Banque Européenne d'investissements, et ces fonds devraient être affectés en priorité dans les zones les plus peuplées et où les conduites sont les plus vétustes.

Évidemment, au regard de ce qui s'est passé, on ne peut que rendre hommage à tous les services, à tous les volontaires qui se sont dévoués nuit et jour pour que la population ne souffre pas trop de la crise et vous avez vous-même réquisitionné trois sociétés privées pour la fourniture de 75 mille litres d'eau minérale pour les personnes victimes de ces coupures.

Je voulais aussi poser la question, mais je crois que mon Collègue en a déjà parlé, plus particulièrement donc dans la région du Centre, l'âge moyen des conduites d'eau gérées par la SWDE et surtout dans la région du Centre, pourriez-vous me dire si ces conduites sont encore majoritairement en fonte grise ou si elles ont déjà été changées ? Confirmez-vous qu'il y aurait eu sur la zone gérée par l'Intercommunale Mons-La Louvière un sous-investissement chronique avant 2006, date à laquelle cette société a fusionné avec la SWDE. Confirmez-vous que le taux de rendement a baissé durant la première partie de la législature sur l'ensemble du secteur géographique couvert par la SWDE et disposez-vous du taux de rendement par bassin hydrologique ?

Quelles seront les modalités d'investissement des 125 millions d'euros dont on a parlé pour le renouvellement des conduites d'ici 2015 ? Aurez-vous une idée de la facture que la région devra honorer pour la réquisition de ces 75 mille litres d'eau minérale ?

On a parlé aussi d'une réduction des factures pour les victimes de ces coupures d'eau. Comment tout cela sera-t-il organisé et ne sera-ce pas *peanuts* par rapport au montant de la facture ? Qu'en est-il des indépendants, des PME, des consommateurs d'eau, comme les car-wash qui ont dû cesser leurs activités professionnelles et donc condamnés à l'arrêt de leur exploitation. Quelque chose est-il prévu ? A-t-on prévu aussi un grand schéma de réorganisation de production de la SWDE ?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – J'ai été interpellé par ce qui s'est passé. Je dois tout d'abord m'associer à la plupart des propos qui ont été tenus par les intervenants précédents.

M. le Ministre, mes questions sont relativement simples. Je ne vais pas redire ce que mes Collègues ont très bien dit il y a quelques minutes. Combien de personnes ont été touchées peu ou prou par les difficultés. Les chiffres varient de façon extrêmement considérables. C'est normal dans une

certaine mesure, à partir du moment où l'on tient compte, soit des gens qui ont été privés plusieurs jours d'eau et des gens qui ont été privés d'eau dans des segments plus courts et qui ont connu des perturbations. J'ai lu dans un quotidien que près de cent mille personnes avaient été touchées par des problèmes liés à leur alimentation en eau, quelle que soit la nature de cette difficulté.

A l'évidence, la situation climatique était inhabituelle; elle n'était tout de même pas apocalyptique. Je ne pense pas que l'IRM ait décrété une calamité naturelle qui se serait abattue sur notre territoire. Ce sont des situations (plongées de température) que l'on rencontre à plusieurs reprises dans un espace de temps raisonnable. Des régions d'Europe sont très régulièrement confrontées à des températures de cette nature et par ailleurs, j'observe que dans les différentes parties de la Région wallonne, manifestement les conséquences ont été d'une nature très différente, et l'ampleur de ces conséquences a été très différente.

S'il y a eu à l'évidence, dans un certain nombre de sous-régions, quelques canalisations gelées ou quelques équipements individuels qui ont été touchés par le gel, je constate par ailleurs que dans certaines régions, il n'y a eu pratiquement aucune difficulté. Je me trouve dans une région où plusieurs jours, le thermomètre est descendu en dessous des moins vingt degrés et on n'a pas constaté de coupure importante, ni de problème significatif. Par ailleurs, j'observe qu'à l'inverse, dans certaines régions, manifestement, des problèmes importants ont été constatés.

M. le Ministre, quelle est votre analyse des causes réelles, des causalités? Je ne parle pas de ce que j'ai lu ou entendu, à croire que nous serions dans un sol particulièrement friable où il y aurait des effondrements de sol, etc. Soyons sérieux. C'est le cas dans certains endroits, mais cela n'explique pas l'ampleur du problème constaté dans certaines parties du territoire Wallon.

Sous-investissements? Probablement. Vétusté des équipements? Probablement. Certaines sociétés ont remis, comme on vient de l'indiquer, leur patrimoine aux sociétés reprenantes et ce patrimoine n'était manifestement pas suffisamment renouvelé. Bref, quel est l'état des lieux?

J'observe également qu'il y avait un investissement régional préalablement. Des travaux subsidiés intervenaient précédemment de manière significative pour soutenir les renouvellements d'équipements et d'investissements au niveau de la distribution d'eau. Ce n'est plus le cas de façon significative. N'est-ce pas aussi un des éléments de causalité?

Je mets le constat des difficultés importantes rencontrées, de la vétusté du réseau à certains endroits, du sous-investissement en d'autres endroits encore, en relief avec d'autres éléments du constat, on sait qu'on va avoir beaucoup de mal à tenir l'échéance concernant les raccordements en plomb, et d'autres éléments encore, et donc le respect de la directive européenne concernant l'exposition au plomb.

M. le Ministre, puis-je vous demander quel est finalement le regard analytique que vous portez sur le réseau de distribution en Région wallonne? Par ailleurs, je souhaiterais également vous demander quelles sont les conséquences? Quels sont les soutiens également que vous avez pu mesurer en ce qui concerne les conséquences? Les soutiens ou réponses que vous pouvez apporter, que ce soit pour les différentes structures, producteurs d'eau, que ce soit pour les sociétés concernées, que ce soit pour les indépendants, les commerces, les personnes qui ont été affectées, à titre privé, ou les particuliers également par l'ensemble des difficultés rencontrées.

Je voudrais terminer en m'associant à l'hommage rendu par mes Collègues aux travailleurs de ces différentes sociétés qui, dans des conditions souvent extrêmement difficiles, ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir tenter de rétablir la situation dans des délais raisonnables, que ce soit à la SWDE, ou que ce soit dans d'autres sociétés. Le Parlement est un bon endroit pour transmettre collectivement ce type d'hommage. On doit souligner vraiment la très grande mobilisation et la qualité de cette mobilisation des hommes, des équipes de manière à rétablir aussi vite que possible la situation.

Mon intervention n'est donc pas critique, mais je pense qu'à la suite des constats posés, un peu de temps s'est écoulé, un peu d'eau s'est écoulée dans les canalisations, on doit aujourd'hui, de façon posée, faire le point et l'analyse des responsabilités et surtout mettre un certain nombre de choses en place pour l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour rappel, d'abord, en quelques chiffres, la SWDE est une entreprise publique qui associe 203 Communes Wallonnes sur les 262. Quelles sont ses missions premières? C'est la production et la distribution d'eau potable, cela paraît une banalité de le dire, mais il faudrait quand même rappeler à chacun exactement quelle est la réalité des missions.

La SWDE gère 1338 ouvrages qui ont une capacité totale de stockage de 532.169 mètres cubes, la longueur de ses conduites se chiffre à 3.585 kilomètres d'adduction et 21.936 kilomètres de conduite de distribution hors raccordements, estimés quant à eux à une longueur de 10.077 kilomètres, bref au total 35.598 kilomètres.

Elle dessert quelque 980 mille compteurs sur toute la Wallonnie, ce qui correspond à une population estimée à environ 2,4 millions de personnes.

Les obligations de la SWDE en matière de continuité de service se retrouvent comme vous le savez dans la disposition du contrat de gestion qui la lie au Gouvernement wallon. D'une part, la SWDE garantit la continuité de l'approvisionnement, sauf en cas de force majeure, par accident ou non-respect des dispositions du règlement, des fournitures d'eau par les usagers. En cas d'interruption du service excédant huit heures consécutives et en ne comptabilisant pas les heures comprises entre 22 heures et 6 heures du matin, la SWDE s'engage à mettre en oeuvre des moyens alternatifs d'alimentation et également, à limiter la durée des interruptions de fournitures liées aux activités de maintenance du réseau de distribution. L'objectif est fixé à une durée moyenne de 4 heures par intervention nécessitant une interruption de l'approvisionnement.

Durant la semaine du 12 au 18 janvier 2009, la SWDE a connu et reconnu des perturbations graves de l'alimentation sur certains de ses réseaux de distribution.

Les localisations étaient plus principalement dans les communes de la région du Centre, La Louvière, Morlanwelz, Chapelle-lez-Herlaimont, Binche, Manage, et dans la périphérie du nord de Charleroi, sur les territoires de la Haine et de la Sambre.

Alors, cette crise trouve ses origines dans les problèmes techniques généralisés rencontrés sur les infrastructures publiques de distribution d'eau, mais aussi et surtout sur les installations privées des clients.

Ces problèmes ont entraîné une augmentation importante des volumes injectés dans les réseaux et ont localement saturé la capacité de production de ces captages et ont conduit à vider complètement certains ouvrages de stockage, privant ainsi d'eau une partie de la clientèle.

Le problème n'est pas lié à la vétusté, mais contrairement à ce que l'on peut croire il y a d'autres régions qui ont connu plus de fuites sans qu'il y ait des problèmes aussi importants au niveau de l'alimentation. On a vu que dans des bâtiments abandonnés, toutes les conduites avaient explosé à l'intérieur de ces bâtiments, et ils sont devenus des endroits de stockage, ne permettant plus d'alimenter la population. Il y a eu des châteaux d'eau qui se sont vidés aussi à cause de ce phénomène.

La vétusté des conduites, c'est une chose, mais ce que je viens de vous dire en est une autre. Et pour preuve, en région liégeoise et namuroise, il y avait moins ce phénomène-là, mais il y avait davantage de fuites ou de difficultés dues au gel en l'occurrence.

Pour répondre à M.Borsus, puisqu'il a demandé pour avoir des chiffres précis au niveau du nombre de fuites, 1.177 fuites ont été localisées sur les 35.598 kilomètres de conduite de la SWDE, 4.185 compteurs gelés ont été répertoriés ainsi que 1.296 fuites sur des installations privées.

Il est intéressant de noter le rapport d'un incident d'ordre public pour cinq accidents d'ordre privé.

Monsieur Borsus, l'analyse de la répartition des incidents montre que l'ensemble des réseaux de la SWDE ont été affectés par l'épisode hivernal intense que nous avons connu et le nombre de fuites par rapport au linéaire de conduite est parallèlement plus élevé dans l'est et le sud de la Wallonie, là où évidemment le gel était le plus intense, chez nous, et pas dans le Hainaut comme le déroulement de la crise aurait pu le laisser penser. Il faut d'ailleurs noter que les conséquences du dégel rapide ont également affecté les autres grands distributeurs comme la CILE dans des proportions relativement identiques.

Une analyse plus fine a été réalisée. Elle montre aussi que ce sont les réseaux urbains qui ont été les plus touchés durant cette crise.

Les réseaux urbains ont été les plus touchés durant cette crise. La distribution d'eau en Wallonie a débuté très tôt, dès la fin du 19ème siècle, essentiellement dans les villes industrielles. Elle s'est évidemment amplifiée au fil du temps. C'est durant la période d'après-guerre essentiellement que la distribution par réseaux a pris son véritable envol et essor et s'est généralisée, bien plus tôt qu'en Flandre notamment.

Durant la phase d'équipement du territoire wallon qui s'est poursuivi jusqu'à la fin des années soixante, les matériaux utilisés ont notamment été l'acier et la fonderie avec une prédominance de ce dernier matériau en raison de ses qualités techniques, sa résistance, sa longévité et parfois, reconnaissons-le, la production locale.

La SWDE possède, au même titre que les autres distributeurs d'eau, un important parc de conduite en fonte grise lié à l'historique des matériaux mis en oeuvre dans les réseaux. Au vu des considérations qui précédent, il n'est donc pas étonnant de rencontrer partout sur les réseaux des canalisations en fonte grise, en particulier et surtout, dans les zones urbaines. Cependant, il est important de noter que l'âge des canalisations, particulièrement celles en fonte grise qui sont les plus anciennes, car les premières posées en Belgique, ne constituent pas en soi un critère absolu pour apprécier leur vétusté et pour justifier le renouvellement.

Il est tout au plus un facteur de présomption de la nécessité de renouveler une conduite dans un contexte stable d'utilisation. Une ancienne conduite en fonte grise peut encore donner satisfaction pendant de très nombreuses années. Mais, je sais bien que pour tout le monde, il est plus facile de dire que comme s'est vieux, il faut le remplacer. Pourtant, cette nécessité dépend aussi de la qualité du matériau, de la façon dont il a été posé, la profondeur, etc.

La vétusté d'une conduite n'est donc pas directement proportionnelle à son âge, mais dépend également de toute une série de facteurs, parmi lesquels : la corrosion de la fonte, les vibrations du charroi, la pression dans la conduite, la qualité de l'eau véhiculée, on n'en parle d'ailleurs pas souvent mais elle joue évidemment sur la corrosion et sur la qualité du réseau puisque l'acidité peut corroser la fonte, les agressions externes lorsqu'il y a des travaux aux alentours de la conduite, etc. C'est ainsi que les spécialistes s'accordent pour dire que les réseaux urbains sont ceux qui sont soumis aux plus fortes contraintes. Pression du charroi, travaux réguliers, on ouvre, on ferme la voirie, etc. On a déjà eu de nombreux débats, peut-être pas pendant cette Commission mais ailleurs, au niveau du Parlement.

Des phases de gel et de dégel, impliquant des mouvements de sol plus importants que d'habitude servent évidemment de révélateurs. Les principaux distributeurs ont entamé, dès les années 70, des programmes de renouvellement de leur réseau pour en augmenter la fiabilité et garantir ainsi la continuité d'approvisionnement de leurs clients, de nouveaux matériaux plus résistants aux mouvements de sol notamment, et à la corrosion qui est aujourd'hui installée.

Il y a dix ans, la SWDE renouvelait annuellement 0,3% de la longueur des conduites qu'elle gérait. Ensuite, son contrat de gestion lui a imposé de remplacer annuellement 1,1% de son réseau, soit plus ou moins 400 km de conduites par an. Ce taux plaçait déjà la Wallonie dans le peloton de tête à l'échelle européenne et j'ai demandé dans le dernier contrat de gestion que l'on puisse quasiment doubler au travers du contrat de gestion d'ici à 2015, la quantité de renouvellement, c'est-à-dire arriver à environ 2%. Ce chiffre signifie qu'il faudrait 50 ans pour renouveler l'ensemble du réseau. Il faut mettre ces données en parallèle avec ce que j'ai dit avant, à savoir qu'il faut identifier les endroits qui posent problème car ce n'est pas tout le réseau qui pose des difficultés. Au niveau de la production, il a été constaté durant la période critique, une augmentation globale au niveau de la production, et entendez bien ce que je vous dis ici car c'est important, de l'ordre de 36% des volumes journaliers captés. Ce sont des pics encore jamais atteints jusqu'à maintenant pour alimenter des réseaux de distribution. Malgré cela, la SWDE a pu garantir une alimentation en eau à 95% de sa clientèle.

Les outils de production ont généralement encaissé cette demande importante grâce à un dimensionnement de leur capacité intégrant une réserve pour assurer une sécurisation de l'approvisionnement en cas d'accident important sur les infrastructures techniques ou de canicules. Il faut tout de même constater que la réserve disponible varie en fonction des régions et des captages. Le schéma directeur des investissements de production d'eau de la SWDE reprend notamment dans ses priorités le renforcement des capacités de ses ouvrages de captage et de stockage dans la région du Centre, plus particulièrement. Comme je viens de vous l'expliquer, le Gouvernement wallon a inscrit à ma demande dans le contrat de gestion de la SWDE, un objectif de renouvellement de son linéaire de conduites à hauteur de 2% d'ici 2015. Pour vous donner un ordre de comparaison, c'est quand même le double de ce qui existait auparavant et le taux de renouvellement moyen en France est de 0,6%.

Près de 100 millions d'euros sont investis annuellement en production distribution par la SWDE. Ceux-ci participent aux efforts régionaux pour relancer l'activité économique.

Pour répondre plus particulièrement à Mme Tillieux, puisque j'ai déjà répondu à toute une série de questions de M. Devin, à une partie des questions de M. Borsus et de Mme Tillieux. Pour ce qui est du rendement des réseaux en Région wallonne, en 2007, les volumes facturés représentaient de l'ordre de 73,3% des volumes à injecter dans les réseaux. En France, 70%. Pour rappel, la différence ne résulte pas uniquement des pertes d'eau liées aux fuites puisqu'il y a différentes consommations qui ne sont pas comptabilisées, mais qui sont, reconnaissons-le, utiles comme l'eau utilisée par le service d'incendie, par celui des voiries des villes et des communes pour curer les égouts et nettoyer les voiries, ou encore, l'eau utilisée en toute connaissance de cause par les distributeurs pour nettoyer les châteaux d'eau. Il faut également prendre en compte les réservoirs d'eau pour purger les extrémités des réseaux et rincer les canalisations après les travaux préalablement à la mise en service de nouvelles conduites. Tous ces éléments-là aussi doivent être comptabilisés. Ce ne sont donc pas 27% de fuite.

Durant la crise, on peut estimer que le taux de rendement a chuté d'environ 74%. J'attire votre attention sur le fait que les indicateurs de performance reprenant notamment le rendement, sont aujourd'hui appliqués à l'ensemble des distributeurs wallons dans le cadre de la mission de régulation du comité de contrôle de l'eau. Cela a été fait à ma demande et en son temps. Il y a évidemment l'harmonisation d'une part, mais l'obligation aussi pour le distributeur. On a

beaucoup parlé de la SWDE, mais je vous rappelle, et je l'ai déjà dit ici en Commission, que toute une série d'autres distributeurs, parfois de petits distributeurs, ne respectent qu'en partie leurs obligations. Je leur ai encore envoyé des belles lettres fin de l'année dernière, avec un atout supplémentaire puisque c'est par recommandé, leur rappelant leurs obligations.

On a vu des cas particuliers, par exemple à Saint-Hubert, sur la qualité de l'eau qui était distribuée et sur la qualité du réseau. Permettez-moi de vous rappeler que toute une série de communes ont remis leur réseau à la SWDE ces dernières années. Si je prends l'exemple de la Louvière, cela a été fait il y a deux ans. D'une commune à l'autre, les attitudes sont parfois différentes sur l'investissement au niveau du réseau de distribution.

Concernant l'aspect de la communication, il y a évidemment une priorité pour l'ensemble des opérateurs distributeurs. Pour donner un ordre d'idée, au niveau de la SWDE, son call-center de jour traitent en moyenne quotidiennement 2.700 appels. On est passé à 6.500 appels par jour durant la semaine de gel et à 5.400 appels par jour durant la semaine de dégel. Malgré des renforts de personnel, le taux d'accessibilité du call center de la SWDE a chuté puisque 56% des appels ont eu une réponse durant la semaine de gel et 69% durant la semaine de dégel. Durant la nuit, le nombre d'appels a été multiplié par 6, néanmoins, le taux d'accessibilité s'est maintenu à un niveau de 74% environ. Alors pour atteindre ces résultats, la SWDE a pris des mesures pour augmenter l'effectif de son call center et a également mis en place un message d'accueil qui informait la clientèle sur les points de fourniture alternatifs. Elle a également mis régulièrement en ligne sur son site internet une information la plus complète possible. De manière plus générale, et ce depuis le début de l'hiver, la SWDE a sensibilisé sa clientèle à la nécessité de protéger les installations privées contre le gel et a fait un communiqué de presse. La communication s'est intensifiée durant la semaine du 5 janvier.

Concernant la question plus spécifique de M. Devin, l'article 417 du Code de l'eau spécifie que la SWDE est tenue d'indemniser ses clients pour l'interruption de services, mais ne conditionne pas l'indemnisation du client à une responsabilité du distributeur. L'article 200 précise que la mission d'un service public doit être assurée sauf circonstance exceptionnelle. Reconnaissons qu'il s'agissait quand même d'un cas exceptionnel. On pourra le contester tant qu'on veut mais c'est quand même un peu particulier. Au-delà évidemment de la qualité du réseau, il y a aussi la qualité des fuites. Je vous parlais tout à l'heure de 1.296 fuites sur les installations privées, avec à certains endroits, une vraie difficulté dans les derniers jours. Les deux ou trois derniers jours, l'ensemble des équipes essayait de trouver l'endroit des fuites sur les conduites et se demandait d'où cela venait puisqu'ils faisaient plusieurs fois le tour de certaines conduites à problèmes sans trouver la raison du manque d'eau. Ils n'ont pu résoudre le problème qu'en allant dans certaines zones, dans certaines entreprises désaffectées, bâtiments abandonnés ou propriétés, comme je vous l'ai dit, où ils ont pu trouver quelques centimètres, voir davantage d'eau qui coulait à flot continu, ce qui avait vidé certains châteaux d'eau.

Il y a une spécificité propre aux différents endroits en Région wallonne. Si je prends l'exemple de la Province du Luxembourg et la Province de Namur, en tout cas en grande partie, il y a des alternatives lorsqu'il y a des fuites. Il y a des conduites doubles, il y a des possibilités de pouvoir passer d'une conduite à l'autre, de régler, de couper à certains endroits et d'alimenter à d'autres. Dans le cas du Centre plus particulièrement, les alternatives sont quasiment inexistantes. C'est un élément dont on doit aussi tenir compte à l'avenir dans les investissements et je vais y venir, il ne faut pas uniquement dire que l'on va renouveler, mais il faut aussi pouvoir développer cet axe d'alternative lorsqu'il y a des cas de force majeure.

Pour clôturer, les charges exceptionnelles de cet hiver rigoureux seront au moins financées par une provision d'1,2 million d'euros qui sont comptabilisés dans les comptes de la SWDE. Le prix de l'eau n'en sera pas affecté par rapport au coût des travaux de tout ce que l'on a réalisé, puisqu'une partie des moyens n'avait pas été utilisée l'année dernière.

En ce qui concerne les difficultés rencontrées durant la crise en matière de production de ressources alternatives, la SWDE a également décidé l'achat de deux équipements de production de berlingots, un fixe et un mobile. Ceux-ci seront bien évidemment mis à la disposition des autres producteurs d'eau si nécessaire.

J'en viens à la question à la fois de Mme Tillieux et de Mme Pary-Mille. Il est vrai que les femmes touchent souvent aux mêmes questions, mais ne nous apportent pas toujours les mêmes réponses. Juste un élément par rapport à ça, je dois vous dire que quand vous vivez ces épisodes-là, M. Devin l'a vécu comme Bourgmestre, d'autres comme mandataire ou comme Bourgmestre également, vous gérez l'urgence. Je l'ai fait, d'autres l'ont fait au niveau de mon Cabinet pour essayer de régler au maximum les situations, il y a quand même des plans qui sont prévus, un plan de crise qui a été mis en oeuvre. Ceux-ci doivent être évalués et améliorés, reconnaissons-le, et donc c'est aujourd'hui une première évaluation que je vous fais et que je vous livre ici au Parlement. Tout ce qui vient pendant ces périodes-là et ces jours-là perturber l'organisation est absolument insupportable. Ce que j'ai vécu dans l'épisode

Vivaqua, je peux le dire, m'a particulièrement énervé et je vais vous expliquer pourquoi. Les premiers incidents sont survenus le dimanche, je crois que les médias francophones fonctionnent aussi bien. L'information a circulé autant à Bruxelles qu'en Wallonie sur les difficultés que nous connaissions dans toute une série d'endroits.

Le mercredi matin, un de mes collaborateurs était en réunion avec Mme Vrancken de Vivaqua, sur un autre sujet — sur les criées -; ils ont abordé toute une série de dossiers, de sujets et autres. J'ai été alerté, début d'après-midi, par le centre de crise et par la Protection civile qui ne parvenaient plus à approvisionner, ils ne pouvaient pas garantir l'approvisionnement en eau, via les ressources alternatives, à partir de 18-19 heures, parce qu'une machine est tombée en panne.

M. Devin (PS). – Une seule sur cent qui tombe en panne, ce n'est pas grave, mais qu'il n'y en ai qu'une et que celle-là tombe en panne, ça c'est grave!

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il n'y en a effectivement qu'une, d'où la nécessité de commander et d'en acheter d'autres, ce qui va être fait par la SWDE, deux mobiles et un fixe supplémentaire.

Toujours est-il qu'on est face à cette situation. La Protection civile me demande de réquisitionner, de faire appel au secteur privé pour avoir suffisamment d'eau pour être livré. J'ai donc exactement quelques minutes, pour prendre une décision. Si je ne prends pas la décision à ce moment-là, les entreprises ne peuvent pas me garantir, avec la meilleure volonté du monde, et même sur un ordre de réquisition, que l'eau arrivera au plus tard en fin de soirée dans les différents endroits.

Je prends donc la décision et l'ordre de réquisition est envoyé. Les entreprises font donc démarrer les camions, j'envoie un communiqué de presse vers 17-18 heures. Mme Vranken téléphone alors à mon cabinet pour me préciser qu'elle avait retrouvé des berlingots dans sa cave.

La Protection civile et son centre de crise se sont occupés des 20.000 berlingots. Et ils l'ont fait plutôt correctement, avec les moyens du bord, ce qui n'était pas toujours évident. Il faudrait également améliorer les choses à ce niveau-là.

Puis plus de nouvelles. Le lendemain matin, j'entends qu'elle ne comprend pas que la Région wallonne, en l'occurrence moi, nous avons fait appel au secteur privé, aux minéraliers, alors qu'il y avait 40.000 berlingots — c'est-à-dire 20.000 litres — à la disposition de la Région wallonne, dans un hall au niveau de Bruxelles.

Je n'étais pas au courant de ces 40.000 berlingots, personne ne m'en a informé. Cela étant, le besoin était de 100.000 litres environ. Cela aurait servi à quelque chose, mais j'aurais quand même dû faire appel et réquisitionner le secteur privé. Elle me dit: «*c'est justement cela qui me pose problème, je trouve que vous avez mis en avant, une fois de plus, l'eau des minéraliers, l'eau privée, par rapport à l'eau publique; et je trouve que l'eau publique est de meilleure qualité*». Elle part dans un discours très idéologique, disant que je faisais la publicité de Valvert, Chaudfontaine et Spa, alors que c'est quand même mieux de faire la promotion de l'eau publique.

Je ne suis pas en train de faire de la publicité des uns et des autres, j'essaie simplement de régler un problème logistique.

Bref, c'est un incident déplorable, ce n'est pas grave outre mesure. Il faut savoir que la Région wallonne est un réservoir extraordinaire pour Vivaqua, que Vivaqua vient pomper en Région wallonne la réalité d'une partie de nos réserves. Très bien, c'est la réalité entre Wallons, Bruxellois et Flamands, puisque Vivaqua renvoie une partie de cette eau vers la Flandre. Avoir des attitudes pareilles alors que la solidarité s'exerce chaque jour, toute l'année, de la Wallonie vers la Flandre, je trouve cela particulièrement déplorable.

Sur le coût que représente cette réquisition: quand j'envoie le bon de commande forcé, je ne connais pas le coût. Il y a eu un geste des minéraliers, des membres de mon cabinet les ont rencontré lundi de la semaine précédente, pour leur demander qu'ils puissent — puisque je reconnais qu'ils ont eu une certaine visibilité -, voir quels étaient les prix qui allaient être pratiqués. Sur accord, ils ont accepté — certains l'ont proposé — de facturer cela à prix coûtant. Donc, avoir de l'eau moins cher que cela, nous n'aurions pas pu.

Pour conclure, l'évaluation va se poursuivre. Dans le contrat de gestion et dans les obligations de l'ensemble des distributeurs, des dispositions seront prises immédiatement par la SWDE en matière d'informations, de production de berlingots, de lien avec les communes, toute une série d'éléments certainement neufs, de vérification des compteurs privés aussi et des sites désaffectés, pour éviter ce que je vous ai expliqué. Mais des dispositions plus larges devront être prises dans les prochains mois.

Et surtout, il y a le taux de renouvellement qui va augmenter, tenant compte de la réalité, de la qualité des conduites, de la réalité historique des investissements, mais aussi des alternatives possibles qui existent dans certains endroits, qui existent moins ailleurs en Wallonie; c'est une dimension dont il faut tenir compte. Il faut tenir compte de la densité de la population, puisque ce facteur joue aussi lorsque toute une zone est privée d'eau. Parfois, cela ne concerne que quelques

dizaines de personnes, parfois cela en concerne quelques milliers, pour des volumes de conduites qui sont équivalentes ou quasiment. Il faut aussi tenir compte de la pression en milieu urbain qui est plus importante qu'en milieu rural. On en tiendra donc compte évidemment dans les priorités qui sont déjà fixées.

S'il y a préévaluation, puisqu'à tout malheur il y a parfois une partie plus positive, cela nous a donné un diagnostic assez précis des problèmes. On a une photographie assez précise, pointue, des difficultés que nous avons connues sur le réseau. C'est aussi en fonction de cela qu'on peut fixer les priorités en matière d'investissement, sachant qu'à certains endroits il y a plus de problèmes qu'ailleurs, ce que nous ne savions pas de façon aussi précise avant les difficultés que nous avons connues suite à ces épisodes de grand froid.

C'est vrai, Monsieur Borsus, cela arrive plus souvent qu'on ne le pense. Cela arrive tous les dix ans, plus ou moins, mais avec une rapidité qui est parfois plus grande. Ici, on est descendu très rapidement au niveau des températures, avec un dégel qui s'est produit aussi de façon très importante. Donc les hausses et les baisses ont été plus rapides que par le passé.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier pour les éléments que vous nous livrez et l'information complète par rapport à la gestion de la crise.

On peut encore se féliciter de la mobilisation générale. Les réactions ont été rapides, elles ont été efficaces. Maintenant, on peut toujours améliorer et, comme vous l'avez dit, il y a toujours des investissements à faire pour palier aux situations que nous avons rencontrées.

Réjouissons-nous de la volonté de doubler les investissements pour pouvoir renouveler notre réseau de distribution d'eau. Vous avez cité des pourcentages et on peut dire que si on arrive à atteindre 2 %, c'est tout à fait honorable par rapport aux chiffres que vous citez en France ou peut-être ailleurs encore.

Effectivement, c'est un des objectifs, mais nous devons tirer des enseignements de la situation. Les enseignements doivent aussi nous permettre d'investir à bon escient et, peut-être, imaginer des formules alternatives. On a parlé de bouclage tout à l'heure, vous avez effectivement dit que dans certaines situations, il était possible d'avoir des sources d'approvisionnement alternatives ou, en tout cas, des réseaux alternatifs. Je pense que c'est ce qu'il faut étudier prioritairement dans nos réseaux de distribution actuels, parce qu'on n'est pas à l'abri d'un souci. Aujourd'hui, c'était le gel et le dégel, les conditions climatiques ; demain, cela peut être d'autres circonstances tout aussi graves. Et je pense que ce sont des priorités que nous devons garder pour les futurs contrats de gestion et les futurs investissements.

En terme de coordination, je pense que cela s'est relativement bien passé, tout le monde s'y est bien mis. Par contre, on peut s'interroger quand vous nous dites qu'il y avait une machine pour mettre de l'eau en berlingots et que cette seule et unique machine est tombée en panne. On peut s'interroger de savoir comment cela va se passer demain s'il y avait trois ou quatre situations pareilles qui se renouvelaient en Wallonie.

Vous nous dites que la SWDE prévoit l'achat de deux équipements pour la production de berlingots — un fixe et un mobile -, ne faudrait-il pas renforcer encore cela par des investissements au niveau de la Protection civile, peut-être de l'armée ? Voyez avec les personnes qui sont responsables de ces entités au niveau Fédéral, s'il n'y a pas des investissements à réaliser dans ce domaine.

Enfin, on s'est trouvé face à une crise. Y a-t-il donc une évaluation qui a été faite de la situation pour que chacun des intervenants puisse tirer les meilleurs enseignements ? Peut-être pourrait-on nous en dire encore plus dans les semaines à venir, ce serait intéressant en tout cas d'avoir une évaluation de cette situation.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – J'entends bien les réponses précises de M. le Ministre quant au nombre de fuites, quant à la situation de crise que l'on a vécue, quant à la mobilisation importante des services de la SWDE, mais également des services communaux de la protection civile. On a effectivement pointé du doigt une carence en matière de production de berlingots.

M. le Ministre a réquisitionné les sociétés privées. Il y a des sociétés qui n'ont pas attendu cette décision et, je tiens à le souligner, qui, d'initiative, ont proposé des litres d'eau bienvenus pour la population, et qui ont juste demandé, en échange, non seulement rien du tout, mais en plus d'être silencieux quant à la provenance, c'est-à-dire de ne pas citer de marque. Je tiens ici à souligner cet acte discret et combien apprécié par les responsables qui géraient la crise, et encore plus par les habitants.

J'entends bien les proportions en termes d'investissements. Vous voulez doubler, Monsieur le Ministre, je vous en remercie. Je crois que vous avez été bien avisé de le faire voici peu, et malheureusement, les circonstances vous ont donné raison. Vous ne serez d'ailleurs pas le seul à être très attentif aux investissements qui vont être réalisés ici.

Il y a eu une période de crise. Aujourd'hui, on en tire le bilan et demain, il va y avoir un investissement par rapport à la situation que l'on a vécue. Et j'espère que nous ne connaîtrons plus cette situation avant bien longtemps et que les investissements seront à la mesure des perturbations que nous avons vécues.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je m'associe à ce qu'ont dit mes collègues pour toutes les précisions que vous nous avez apportées. Vous avez parlé du taux de renouvellement. C'est vrai qu'on ne peut que se féliciter des 2% que vous envisagez. Est-ce que, toutefois, un accent particulier sera mis sur les zones sinistrées, donc les zones en particulier de la région du Centre, où on a vu, quant même, qu'il y avait de très gros problèmes? Va-t-on commencer par là?

On dit que c'est une situation exceptionnelle. Quand même, dans les pays nordiques ou certains pays comme le Canada, etc, comment parviennent-ils à résoudre ce type de problèmes? Les situations de températures exceptionnelles y sont quant même enregistrées tous les ans puisqu'ils ont des périodes de froid, de gel, qui s'éternisent sur beaucoup plus de mois que chez nous.

Donc est-ce qu'il n'y a pas, peut-être, quelque chose à aller chercher là-bas, comme «système D» qu'on pourrait transposer ici?

Et enfin, vous n'avez pas répondu quant à l'indemnisation. On ne peut pas parler de réduction de factures dans tous les cas, je prends l'exemple des car-wash, qui ont été contraints de cesser leur activité.Donc là, on ne pourra pas parler de réduction de facture puisqu'ils n'auront pas de facture du tout. Tout cela va-t-il bien fonctionner? En êtes-vous sûr?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie M. le Ministre pour sa réponse.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

M. le Président. – Avant les répliques, je signale que les questions orales de M. Fourny sur «les quotas laitiers» et de M. Jamar sur «une éventuelle épidémie de cancers à Engis» ont été transformées en questions écrites.

QUESTIONS ORALES (*Suite*)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES NUISANCES À LA STATION DE POTABILISATION À MAINVAULT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nuisances à la station de potabilisation à Mainvault».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Je voudrais tout d'abord que vous acceptiez mes excuses pour mon absence aux deux questions précédentes, mais trois Commissions étant réunies en même temps, j'étais en activité dans les autres Commissions. Merci donc de bien vouloir accepter mes excuses.

L'eau distribuée par les communes d'Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-les Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut et Mont de l'Enclus provient des captages de Hautrage et de Blicquy. Cette eau était fortement chargée en fer et en manganèse, ce qui entraînait de nombreux problèmes au niveau de l'exploitation. Grâce au traitement que subit l'eau dans la station de potabilisation située au Mont de Mainvault, dans l'entité d'Ath, l'eau de distribution est de meilleure qualité.

Néanmoins, l'exploitation de cette station ne va pas sans causer quelques soucis, Monsieur le Ministre.

Ainsi, le 9 janvier dernier, on pouvait lire un article du *Courrier de l'Escaut*, qui mettait en avant les désagréments subis par les riverains de la commune de Mainvault dans l'entité d'Ath et provoqués par les rejets d'eaux usées fortement concentrés en fer et en manganèse qui émanent de la station de potabilisation.

En effet peu après la mise en place de cette station, les responsables furent confrontés à des problèmes liés au rejet des torrents rougeâtres dus aux vidanges de la station le long de leurs habitations, avec comme conséquence, l'inondation de diverses maisons et garages.

D'après un riverain, cette situation se produit de manière quotidienne, étant donné l'inefficacité des aménagements existants.

Une grille qui avait été mise en place au niveau de l'avaloir a été ôtée afin d'amoindrir l'impact des rejets et de faciliter l'écoulement des eaux usées. Cependant, ceci s'est fait au détriment de la sécurité et l'on y trouve maintenant un trou béant de telle

sorte que si un enfant devait jouer aux abords de l'avaloir, les conséquences pourraient être dramatiques.

La compagnie responsable de la construction de cette station, elle se disait incapable de trouver, a priori, une solution efficace pour lutter contre les torrents rejetés par la station, mais elle affirmait, qu'à terme, les problèmes se résorberaient très vite.

Six mois plus tard, la situation n'a guère évolué. Le trou au niveau de l'avaloir présente toujours le même risque pour la sécurité.

Monsieur le Ministre, vous ou vos services, ont-ils déjà été sensibilisés à ces problèmes? La SWDE qui exploite, en partie, cette station de potabilisation ne doit-elle pas être chargée de remédier à cette situation pour le moins inconfortable pour les habitants de Mainvault?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La station d'Ath-Mainvault, est gérée par la TMVW, soit une société flamande de distribution d'eau, et non par la SWDE.

L'exploitant interrogé sur le sujet, indique que, d'une part, le 2 janvier 2009, il y a eu un débordement d'un réservoir d'eau sale durant 4 minutes, ce qui a entraîné le rejet d'un volume d'environ 40 m3 vers le système d'évacuation communal.

Deuxième élément, le 6 juillet 2008, il y a eu débordement d'eau claire vers le système communal pendant une journée, à raison d'un débit de 7 m3 par heure.

Troisièmement, la firme De Nul, chargée des travaux de génie civil du site, avait retiré la grille pour un nettoyage des égouts d'évacuation le 12 décembre 2008. Cette grille a été replacée depuis lors.

Cet incident a fait l'objet d'un article de presse paru le 9 janvier dernier.

Début de l'été 2008, des débordements d'eau claire liés au lavage des filtres nécessaires avant leur mise en service ont également eu lieu. La station est pourvue d'un système de traitement des boues par décantation puis centrifugation. Ces boues sont évacuées par un opérateur agréé. Toutes les eaux claires d'un nettoyage des filtres sont recyclées en tête. Cette station est prévue pour un rejet quasi nul.

L'exploitant confirme bien les débordements accidentels signalés. Des mesures ont été prises pour y remédier.

L'exploitant nie cependant que des rejets puissent être la cause des nuisances quotidiennes.

Un seul riverain s'est, par ailleurs, manifesté pour une entrée d'eau dans son garage à l'occasion de ces incidents.

Voilà ce que je peux vous dire, d'après les informations, évidemment, qu'on a pu récolter auprès de la société gestionnaire.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je prends acte des différents éléments que me fournit M. le Ministre.

M. le Président. – La question orale de Mme Defraigne sur «les mesures contre le smog» est transformée en question écrite.Les questions orales de M. Stoffels sur «les mesures pour lutter contre les particules fines», sur «la nouvelle réglementation européenne sur les pesticides» et sur «l'impact des activités liées à la présence de castors» sont transformées en questions écrites.

La question de Mme Cassart-Mailleux sur «les effets du découplage», est transformée en question écrite. La question de M. Luperto sur «le centre de recherches agronomiques de Gembloux» est reportée.

QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE SITE DE LA CRAYÈRE DES FONDS DE MORVEAU: LE POINT SUR LES ANALYSES DE LA SPAQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le site de la crayère des fonds de Morveau: le point sur les analyses de la SPAQuE».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Je reviens vers vous, Monsieur le Ministre, afin de discuter d'un point qui nous occupe depuis de très nombreux mois, de trop nombreux mois, afin d'obtenir plus d'informations concernant l'avancement des travaux d'analyse de la SPAQuE sur le site de la crayère des fonds de Morveau à Péronnes-lez-Binche.

Dans votre courrier du 16 octobre dernier, vous me répondiez que la deuxième série d'analyses,

réalisées le 23 juin, avaient été traitées. Et votre courrier était rédigé sur un ton rassurant.

Vous m'informiez ainsi de l'absence de migration des biogaz vers les habitations riveraines et de la contamination des eaux souterraines par des métaux lourds. Ce dernier constat devait encore faire l'objet d'une étude plus approfondie par la SPAQuE,notamment, quant à la quantité d'eau à traiter. La SPAQuE dispose-t-elle d'éléments nouveaux concernant ce constat ?

Voilà ma première question.

Dans ce même courrier, vous me confirmiez que le site de la crayère des fonds de Morveau présente une cotation qui le place dans la partie haute du classement des sites investigués à ce jour, ce qui doit lui conférer un aspect prioritaire. Monsieur le Ministre, deuxième question, où en est-on dans cette démarche ?

La SPAQuE vous avait informé qu'elle rédigeait son rapport sur les investigations réalisées et les conclusions qu'il fallait en tirer. Avez-vous, Monsieur le Ministre, à ce jour reçu ce rapport ? Et quelles en sont les conclusions ?

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour vos précisions sur les nouvelles avancées enregistrées dans ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comme je vous l'avais signalé, la SPAQuE a effectivement poursuivi ses travaux sur le site de la crayère des fonds de Morveau.

Ces travaux ont porté notamment sur les impacts potentiels sur les riverains du site, ce qui me paraît prioritaire, sur les contraintes de traitement des eaux polluées, au niveau des lixiviats et sur l'aspect de la production du biogaz.

À l'issue de ceux-ci, les informations sont plutôt rassurantes pour les habitations présentes au voisinage, notamment la rue Albert-Elisabeth. En effet, les analyses réalisées à proximité de ces habitations n'ont pas mis en évidence la présence de biogaz dans les points de contrôle. La présence de micropolluants dans l'air du sol est cependant détectée, mais en concentration très faible.

Les techniques de traitement des lixiviats sont identifiées, mais le dimensionnement exact de l'outil ne pourra se réaliser qu'en condition d'exploitation, c'est-à-dire après réhabilitation.

Comme annoncé, le dernier rapport des connaissances sur le site a été établi par la SPAQuE en octobre 2008. Il doit être prochainement introduit dans la banque de données WALSOL, en remplacement du précédent rapport qui date de mai 2008.

Je vous rappelle que cette banque de données est librement accessible par tout le monde sur le site internet de la SPAQuE.

Ce rapport reprend donc le bilan des caractérisations effectuées à ce jour. Il conclut effectivement que la prise en compte des différents résultats enregistrés lors des investigations conduit le site à être classé parmi les sites devant faire l'objet d'une réhabilitation, comme beaucoup d'autres.

Il doit l'être parce que le site présente une importante production de biogaz.

Les dispositifs d'extraction actuellement mis en place seront donc maintenus jusqu'à la prise de décision définitive quant aux modalités de réhabilitation. Je suis d'accord avec vous, cela prend du temps, toujours trop de temps en pareille occurrence pourrait-on se dire mais il y a un aspect scientifique qui intervient aussi dans l'approche. Cela ne s'improvise pas et demande des techniques particulières, une approche particulière en fonction aussi de toute une série d'éléments.

Tout le travail réalisé auparavant permet d'avoir aussi une approche la plus précise possible lorsqu'on réhabilite. Il y a un aspect de coût qui intervient mais il y a aussi un aspect environnemental et de santé qui intervient. On ne fait pas n'importe quoi lorsqu'on aborde un site comme celui-là. Dans le passé, il y a 10, 15 ou 20 ans, des erreurs ont été commises, pas des erreurs volontaires mais dues aux connaissances que nous avions à l'époque de ce type de sites. L'approche se faisait avec des techniques différentes.

Elles ont évolué au fil du temps, heureusement, et permettent d'avoir une sécurité plus grande quant à la réhabilitation, aux conditions de la réhabilitation mais aussi de l'après réhabilitation pour être sûr et certain que cette réhabilitation a bien été réussie et qu'il y ait un suivi environnemental derrière qui permette, non seulement de rassurer, mais surtout d'avoir une qualité de l'environnement largement améliorée et acceptable par l'ensemble de la population.

Ce que je peux demander en supplément, sauf si vous me dites que vous avez eu un contact dernièrement, aux responsables de la SPAQuE, c'est d'organiser une rencontre avec vous-même et avec d'autres afin de faire le point sur la situation. Cela me paraîtrait être la moindre des choses. Dois-je vous dire que je trouve qu'il n'est pas normal, et je le dirai à la SPAQuE, qu'on ne vous informe pas davantage. Il y a évidemment des informations qui circulent par courriers ou autres, c'est un élément

mais je crois que par rapport à ce qui s'est passé là, par rapport à l'émotion, à la réalité environnementale qui est tout sauf simple, il faut davantage informer. Le Bourgmestre est informé mais il faut un contact à un moment donné plus formel, une rencontre directe, cela me semble être la moindre des choses. Vous avez la chance d'être parlementaire et de pouvoir relayer ce type de demande et de m'interroger ici au Parlement mais ce n'est pas le cas de tous les Bourgmestres. C'est un peu dommage que vous n'ayez pas eu une information plus complète et plus détaillée, je vous l 'ai donc donnée maintenant.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je remercie M. Le Ministre. Je prends bonne note que nous allons rencontrer la SPAQuE et ses responsables. J'y serai très attentif. Pourrai-je savoir quand va être décidée la prochaine liste des sites à réhabiliter en priorité et quelle sera l'ampleur de la réhabilitation de ce site ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme — Nous avons utilisé une enveloppe d'environ un peu plus de 500 millions d'euros. Le « hit-parade » a été établi en fonction de la réalité environnementale de l'ensemble des sites au niveau de la Région. Je parle ici des anciens sites industriels. Au niveau des décharges, il y a eu des dispositions qui ont été prises aussi avec les mêmes critères. Il y a ainsi un logiciel qui s'appelle le logiciel Human Risk, qui détermine les sites qui présentent le plus de risques. C'est en fonction de cela et uniquement de cela, ce qui n'était pas le cas auparavant, qu'on détermine l'ordre de priorité de la réhabilitation des sites. On va faire le point tout prochainement puisque tous les maximums 4 à 5 mois, je passe au Gouvernement comme mes collègues pour faire le point sur l'évolution du plan Marshall. Et donc dans ce cadre-là aussi, l'évolution de la dépollution des sites est envisagée. Nous allons donc vérifier, mais je ne sais pas actuellement vous donner la date avec précision, l'état d'avancement des travaux, les montants qui sont affectés, les montants restant dus et donc la possibilité de descendre dans la liste dite prioritaire. Et comme je vous l'ai dit aussi, aujourd'hui, le site en question jusqu'il y a quelques temps, pouvait difficilement être classé ailleurs. C'est en fonction de l'évolution des connaissances qu'un site peut évoluer. Donc certains sites, même dans les 36 de départ qui étaient classés comme prioritaires, ont évolué vers le bas parce que des études de caractérisation plus précises ont montré que finalement la pollution était moins importante que ce qui avait été identifié au départ. La présomption de pollution est déterminée en fonction des activités qui ont eu lieu sur le site. Dans le cas d'une décharge, les présomptions sont importantes, dans le cas de l'industrie lourde aussi. Après on le vérifie évidemment sur le terrain avec toute une série de techniques. Votre site, je ne peux pas vous dire s'il sera repris ou pas. Par contre, je peux vous dire que, durant les prochaines semaines, les prochains mois au plus tard, nous referons le bilan en fonction des moyens budgétaires disponibles.

M. Devin (PS). – Je vous remercie, M. le Ministre de votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE RECYCLAGE DES PNEUS UTILISÉS EN AGRICULTURE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « le recyclage des pneus utilisés en agriculture ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Depuis fort longtemps, bon nombre d'agriculteurs utilisent des bâches sur lesquelles sont posées des pneus afin de couvrir leurs silos, ceci pour réduire la détérioration et les pertes de matière sèche provoquées par l'infiltration d'air et par les précipitations.

Le nombre de pneus usés destinés à la couverture de silos est estimé en Belgique à 11 millions. Leur utilisation est non seulement efficace mais présente, en outre, l'avantage d'être facilement disponible et relativement bon marché.

Cependant, durant les périodes où les pneus ne servent pas, il faut les stocker. Aux abords des exploitations agricoles, ces entassements de pneus offrent souvent une image peu agréable, voire négative dans le paysage rural. Lorsqu'ils deviennent trop usés, il revient aux agriculteurs la tâche de se débarrasser des pneus et dans la plupart des cas, à leurs frais. Et là, le bât blesse. En effet, leur élimination et leur recyclage sont très onéreux vu qu'ils doivent être traités par des organismes agréés.

Aucune solution gratuite pour la collecte de ces pneus usés auprès des agriculteurs n'existe. Pourtant, des alternatives à l'usage de pneus existent. Je citerai notamment la technique de couverture par la craie broyée, la méthode bavaroise qui consiste à plaquer deux bâches sur l'ensilage puis de les couvrir de silosacs ou encore la couverture avec de la paille et des semis voire avec de la purée de pommes de terre.

Ces techniques se révèlent aussi innovantes qu'efficaces. Malheureusement, elles sont à l'heure actuelle trop peu répandues.

Dès lors, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de porter à la connaissance du plus grand nombre d'exploitants agricoles ces alternatives aux pneus ?

Monsieur le Ministre, comme on le voit, le coût élevé du recyclage des pneus usés est un facteur prépondérant pouvant expliquer les dépôts sauvages de ceux-ci. Envisagez-vous de réduire la prise en charge de ce coût pour les agriculteurs ? Si oui, comment comptez-vous mettre cela en œuvre et sinon, pourquoi ne pas privilégier cette piste ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Une rencontre a effectivement été organisée avec le secteur des pneus, l'Office wallon des déchets et la Fédéraiton wallonne de l'Agriculture afin d'examiner les possibilités d'aider les agriculteurs et de conjuguer dans la mesure du possible, l'évacuation des pneus des silos avec le développement d'alternatives d'ensilage, les unes anciennes comme la terre et les semis et les autres plus modernes.

Il ne s'agit pas en effet d'être confronté dans quelques années à nouveau au même problème. A ce stade, les négociations n'ont pas encore permis d'aboutir à une solution satisfaisante. La FWA a émis de nettes réserves quant au principe consistant à obliger des agriculteurs à renoncer à la technique de l'ensilage avec des pneus. L'organisme de gestion de l'obligation de reprise des pneus Recytyre, sollicité pour participer partiellement au financement, doit d'abord voir conforté ce rôle spécifique dans la réglementation wallonne, ce que je compte faire dans le cadre de l'obligation de révision de l'arreté du 25 avril 2002 relatif aux obligations de reprise. Nous en avons parlé tout à l'heure avec Monsieur Borsus concernant les obligations de reprise dans le secteur des médicaments.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Vous allez me dire, « je ne suis pas très riche avec ce que vous me dites » mais j'ai demandé que l'on puisse accélérer les négociations pour essayer de trouver une solution juste et équilibrée. On ne peut pas imaginer du jour au lendemain, et vous l'aurez bien compris, de supprimer l'ensemble de ces possibilités-là pour les agriculteurs, mais il faut pouvoir développer un plan de sortie, sans que cela ne coûte à l'agriculteur.

M. le Président. – La parole est à Monsieur Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci M. le Président. J'enregistre la réponse de Monsieur le Ministre qui n'est pas des plus positives dans le sens où je pense qu'il convient d'accélérer les procédures ou, en tout cas, les négociations qui permettraient de trouver des alternatives à cette problématique. Je dois vous dire aussi que les communes, par exemple qui sont en étude de programme de développement rural, sont particulièrement attentives à cette problématique parce que, outre l'aspect esthétique, il y a aussi bon nombre de pneus usés que l'on retrouve dans les fossés parfois, ou dans d'autres dépôts clandestins. Je pense en tout cas que c'est une problématique importante. Je parlais de 11 millions de pneus en Belgique, c'est assez important d'autant plus que des techniques innovantes et alternatives existent. Si Monsieur le Ministre pouvait user de toute son énergie et de son enthousiasme pour régler ce problème, nous en serions des plus heureux.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA TAXE SUR LES EAUX USÉES INDUSTRIELLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « la taxe sur les eaux usées industrielles ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Le décret de la Région wallonne du 30 avril 1990 institue une taxe annuelle sur le déversement des eaux usées industrielles.

Cette taxe est, en principe, calculée de manière proportionnelle à la charge polluante des eaux industrielles déversées au cours de l'année précédant l'année de la taxation et est payable dans les deux mois, à dater de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

Le texte du décret prévoit la possibilité pour le fonctionnaire chargé du recouvrement, en cas de non-paiement de la taxe dans les délais, de décerner une contrainte devant être signifiée par exploit d'huissier.

Lorsqu'on s'intéresse de près à cette matière, force est de constater qu'il y a, et c'est un euphémisme, un certain laisser-aller en ce qui concerne la perception de cette taxe.

En effet, il est avéré que les uns s'acquittent de la taxe en bons citoyens qu'ils sont, mais également que les autres outrepassent cette obligation qui, je le rappelle, vise à inciter les industriels à polluer moins. L'aspect le plus regrettable étant que ceux qui s'exemptent du paiement ne font, le plus souvent, l'objet d'aucune poursuite.

Il est clair que cette situation entraine une inégalité au niveau des redevables de cette taxe et constitue dès lors une dérogation non fondée au prescrit de l'article 10 de notre Constitution.

Une fois que l'on se penche sur l'aspect concret de la chose, à savoir les chiffres, les conséquences financières pour la Région sont autant néfastes que flagrantes : au 31 décembre 2005, l'encours des droits restant à recouvrer au titre de cette taxe s'élevait à 5,9 millions d'euros, soit plus de 67 % des recettes imputées au cours de cet exercice et il s'élevait, une année plus tard, à 5,7 millions d'euros, soit plus de 52 % des recettes attribuées au cours de l'exercice 2006.

Certes, il est concevable que le défaut de paiement trouve des explications objectives telles les déclarations de faillite ou l'insolvabilité.

Cependant, l'impact sur les recettes est à ce point important qu'il est normal de s'interroger. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, étant persuadé que vous avez eu connaissance du problème, je vous demande quelles explications vous avancez pour justifier ce laxisme au niveau du recouvrement de la taxe ?

Vu l'importance du problème, je ne doute pas que vous ayez déjà envisagé diverses pistes afin de contrer ce phénomène. Pouvez-vous nous en faire part ? Enfin, quelles sanctions, ayant un caractère réellement dissuasif, songez-vous prendre envers les « mauvais payeurs » ? D'avance Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre attention et des réponses qu'il vous plaira de réserver à ces questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Merci Monsieur le Président, merci Monsieur le Député. Veuillez m'excuser vraiment mais je dois vous informer que la direction des outils financiers, anciennement la direction de la taxe et des redevances et la direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement est compétente pour l'instruction et pour l'établissement des taxes industrielles sur le déversement des eaux industrielles. Par contre, la perception et le recouvrement dont vous parlez de cette taxe sont assurés par les services de la trésorerie qui relève de la compétence de mon collègue le Ministre Daerden qui a les finances dans ses attributions.

Je n'ai pas d'autres éléments de réponse, j'ai essayé d'en avoir pour vous les fournir aujourd'hui. Je veux bien le faire le plus rapidement possible, mais je n'ai pas l'autorité pour le faire puisque c'est le Ministre Daerden qui est compétent en la matière. Je dis ça en étant objectivement embêté à votre égard puisque vous attendiez une réponse évidemment de ma part, mais il y a un vrai problème de destinataire, et je peux juste dire une chose, c'est que la discussion qui a eu lieu lors de la Conférence des Présidents sur l'orientation de la question orale, a engendré une erreur d'orientation de la question d'une commission par rapport à une autre, me semble-t-il. Je dis cela avec le respect dû aux uns et aux autres.

M. le Président. – Je vais vous répondre. Ce n'est pas la Conférence des Présidents qui oriente les questions. Au départ, elle était adressée à M. le Ministre Lutgen.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES SANGLIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les dégâts causés par les sangliers ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – C'est un ongulé que nous allons une fois de plus mettre à l'honneur de cette Commission, M. le Ministre, puisque comme vous le savez, les sangliers ont proliféré ces dernières années. Le très précieux document que constitue l'état de l'Environnement wallon que nous avons eu le bonheur de débattre et d'examiner il y a de cela quelques heures, en faisait état, en signalant qu'ils constituaient une menace importante pour la biodiversité.

Ce n'est pas seulement une menace pour la biodiversité, c'est un danger en ce qui concerne la sécurité routière. J'ai de nombreux témoignages — je pourrai bientôt vous fournir les statistiques, je les ai demandées — d'accidents qui sont dus au gibier. C'est aussi une véritable plaie pour le monde agricole qui souffre déjà, à la suite notamment de la crise des prix des céréales — des collègues

abordaient avec vous aujourd'hui même cette question — ou du prix du lait.

M. le Ministre, à d'autres titres encore, la prolifération des sangliers pose problème. Je ne parle pas évidemment de la présence, normale, de ces ongulés dans nos forêts et de l'exercice normal, bien compris, du droit de chasse et de cette passion, que je respecte et soutiens d'ailleurs.

M. le Ministre, lors d'échanges répétés et nourris sur les sangliers de nos forêts, que nous avons eu l'occasion de mener sur ce sujet, vous m'aviez notamment répondu que la table ronde était réunie, qu'elle allait dans les prochains jours émettre un certain nombre de propositions et que ces propositions entreraient en vigueur fin 2008, voire début 2009. Nous sommes aujourd'hui à l'aube du mois de février. Je souhaitais dès lors avoir l'occasion de faire le point avec vous. Avez-vous déjà une idée — c'est peut-être encore un peu tôt — de la population d'ongulés en Région wallonne ?

Par ailleurs, quelles sont les propositions de régulation de l'excédent de présence que vous avez aujourd'hui mis sur la table, à la suite précisément de cette table ronde ?

Quelles sont les dispositions qui, de façon générale, peuvent être mises en vigueur pour tenter de répondre à ce problème ? Avez-vous eu l'occasion de réfléchir à une modernisation, à une optimalisation du mécanisme d'indemnisation des dégâts causés par les sangliers puisque, vous en conviendrez, très souvent, la méthodologie telle qu'elle est actuellement mise en oeuvre, confine au conflit ou à la confrontation portée, dans un certain nombre de situations, devant les juridictions et difficilement gérable pour des fermiers qui sont parfois aussi les locataires, les voisins, les amis des propriétaires ou les chasseurs concernés par les forêts ou les lieux fréquentés par ces sangliers.

Vous l'aurez compris : je souhaite évidemment que l'on puisse pleinement mener à son terme toute la concertation avec les acteurs, que l'on puisse trouver avec votre aide, une relation aussi équilibrée que possible entre deux passions.

Monsieur le Ministre, comment allez-vous faire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je n'ai pas les données chiffrées. Je devrais les recevoir. Dès qu'on a un chiffre, je le livre à l'ensemble des membres de la Commission et en priorité puisque c'est par ordre alphabétique, à Willy Borsus.

Deuxième élément, et je vous ai parlé de la table ronde, je ne voudrais pas qu'elle finisse pas tourner totalement en rond. Elle s'est réunie pour la dernière fois le 8 décembre dernier. Différentes pistes ont été évoquées, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le président de cette table ronde, mais il doit me remettre maintenant un document écrit sur lequel l'ensemble des membres doit se mettre d'accord. Croyez bien que c'est tout sauf une évidence.

Il y a différents éléments qui vont trouver une concrétisation, notamment la question de savoir comment faire en sorte que les agriculteurs qui connaissent des dégâts au niveau de leurs cultures — ça pourrait valoir d'ailleurs aussi pour les propriétaires forestiers — soient indemnisés dans des délais très rapides.

Croyez bien que l'on devrait trouver normalement une piste, mais je ne vais pas l'annoncer ici puisqu'elle n'est pas validée complètement sur le plan juridique et qu'elle ne pourrait être réellement certaine que moyennant certaines précautions et vérifications. Ce n'est pas aussi évident que ça.

En tout cas, cette volonté a été exprimée par l'ensemble des acteurs. Donc, je me dis que ce n'est pas uniquement par moi-même. C'était la feuille de route qu'ils avaient. Ils voudraient travailler éventuellement par conseil cynégétique. Il y a peut-être d'autres pistes qui sont plus simples sur ce que je pourrais proposer moi-même. Mais j'attends qu'ils fassent leur travail, qu'ils me remettent un document par écrit.

Deuxièmement, le logiciel informatique « Dégâts de gibier » initié dans le cadre d'une convention financée par la Région wallonne qui est maintenant pleinement opérationnel et les utilisateurs doivent en contre-partie rétrocéder leurs données à l'administration pourrait être utilisé pour évaluer le coût des dégâts. On peut déjà l'utiliser pour évaluer très clairement l'impact et le coût des dégâts.

J'attends aussi l'arrêt de la Cour Constitutionnelle qui doit statuer sur la légalité de l'article 3, § 3, de la loi du 14 juillet 1961 sur les dégâts causés par le gros gibier, prévoyant une procédure simplifiée d'indemnisation. La plaidoirie s'est déroulée le 14 janvier dernier. Ce n'est donc pas si vieux. C'est un élément qui doit intervenir dans la discussion et dans les mesures qui seront prises. Il est vrai que pour l'instant, les dégâts sont relativement minimes, reconnaissons-le à l'heure où je vous parle. Je vous rappelle aussi que j'ai pris des dispositions particulières.

Je sors du dossier des sangliers pour passer à celui des cervidés. Je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité en la matière, mais cela a été très loin cette année pour atteindre les quotas et cela a toujours des conséquences sur la forêt, en tout cas souvent, mais aussi pour les agriculteurs. Ceux-ci,

en ce compris même dans ma région, un peu plus au sud, vers Arlon, ont eu des dégâts à leurs cultures, il n'y a pas si longtemps encore, notamment au niveau de la production de choux. Les cervidés se sont attaqués, de par leur trop grande présence, à ce type de culture.

L'augmentation des quotas a été d'une fois un et demi par rapport à l'année dernière, avec l'obligation pour les chasseurs et pour les conseils cynergétiques d'atteindre les quotas, sinon il y aurait eu sanction. J'ai prolongé la date aussi des chasses à l'approche et à l'affût pour les conseils qui n'étaient pas arrivés à atteindre ces objectifs jusqu'au 20 janvier, et je recevrai le rapport définitif mais d'après les premiers chiffres que j'ai reçus, on va atteindre à 95 ou à 98% les résultats escomptés, ce qui n'est quand même pas mal et qui va permettre de réduire de façon assez importante la pression sur le territoire, avec les conséquences, à la fois pour la forêt et pour les agriculteurs.

Je parle de cela parce que l'on touche aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, et il est vrai que je les ai ouvertes au maximum, si ce n'est pour les battues, mais je ne crois pas que vous me disiez le contraire : ouvrir la chasse toute l'année à la battue aux sangliers n'est pas une bonne chose parce que cela a des conséquences évidemment fortes — et vous parlez de biodiversité -, notamment au printemps et toute une partie de l'année sur d'autres animaux ; aller traquer, chasser en pleine période de nidification par exemple, aurait des conséquences particulièrement néfastes sur l'environnement et la biodiversité.

Par contre, dans les propositions, pour aller encore plus loin, il y aura une simplification qui sera mise en oeuvre de la possibilité de destruction moyennant, comme je l'ai déjà annoncé — maintenant il faut le formaliser, mais par respect vis-à-vis des différents acteurs qui ont travaillé à cette table ronde, je leur laisse le temps de m'envoyer un rapport. Cette simplifiation mettant la confiance du côté du chasseur et prévoyant d'avertir l'administration qu'à tel endroit, 48 ou 72 heures à l'avance — on va voir au niveau des modalités -, ou même 24 heures à l'avance si on ne sait pas faire autrement, je vais exercer une battue à tel endroit — il faut naturellement que ce soit bien balisé et que les normes de sécurité soient respectées -, mais je n'ai pas besoin d'avoir l'autorisation, ça c'est une idée, mais il faut la valider sur le plan juridique. L'administration devrait être informé par fax ou par mail ; l'administration pourrait venir vérifier effectivement et contrôler si elle en a les moyens, si elle a le temps, si elle le décide, mais je ne dois pas attendre l'autorisation. C'est une simple déclaration d'organisation d'une battue à un endroit déterminé, sur une parcelle déterminée parce qu'on a constaté des dégâts de sangliers.

L'administration pourrait venir vérifier où sont les dégâts pour que cela ne devienne pas des chasses en tant que telles au lieu d'être simplement des battues de régulation d'une espèce, en l'occurrence du sanglier.

Je vous réserve encore peut-être une petite surprise, mais cela viendra dans quinze jours, trois semaines. Je vous la réserve parce que vous vous y êtes intéressés de façon très suivie durant ces dernières semaines et ces derniers mois à ce sujet. J'aurai une formule complémentaire à ces deux dispositions dont je viens de vous parler. Il y en a d'autres qui interviendront, mais je réfléchis aussi à cette formule pour soutenir les agriculteurs ou propriétaires forestiers qui seraient dans une situation où, malheureusement, malgré tous les efforts de concertation ou de négociation avec les chasseurs, ils n'auraient pas la possibilité de se faire entendre. Donc, indemniser c'est bien, accéder à l'indemnisation, c'est parfait, mais il y a parfois d'autres moyens qui pourraient être utilisés. Je m'excuse d'être aussi vague que cela, mais je veux pouvoir le vérifier et le valider.

Croyez bien, en tout cas, que ce problème est suivi de très près.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je voudrais vraiment vous remercier. J'ai bien aimé votre réponse.

Je trouve qu'elle ouvre un certain nombre de pistes et je comprends que l'on doit valider les choses juridiquement parce que si on le dit au Parlement, forcément l'information circule, et puis après ... Donc, je prends bonne note de la réserve et je l'accepte sans problème.

Je veux vraiment d'une part réexprimer le préambule. Je pense qu'il s'agit de trouver une relation équilibrée, comme on l'a connu pendant de nombreuses années, entre la présence du gibier et l'exercice de cette passion importante d'ailleurs, du point de vue économique qu'est la chasse et pour laquelle j'ai le plus profond respect, mais aussi de l'ensemble des autres phénomènes, de l'activité agricole, des autres conséquences directes et indirectes que l'on a pu mesurer et dont l'accroissement est devenu inacceptable.

Deuxième élément, les pistes que vous évoquez me paraissent intéressantes, la modification du mécanisme d'indemnisation, l'idée de ces battues de régulation — le terme est assez opportunément choisi je trouve pour permettre de réduire à un certain moment la population, de gibier — et donc ce sont des pistes qui sont intéressantes. Je trouve que le travail va dans le bon sens et je le soutiens. Je me mets à disposition pour participer à la réflexion s'il échet et c'est me semble-t-il, l'exemple d'un

travail normal, d'un dialogue au Parlement, d'une responsabilité ministérielle et de l'avancement des dossiers tels qu'on doit les observer.

J'émets une toute petite réserve, si vous le voulez bien. Le délai de la table ronde me paraît long, même si c'est compliqué, qu'il faut du temps et qu'il faut jeter des ponts pour ensuite s'accorder sur un certain nombre de mesures, mais il y a quand même quelques mois que le dossier est sur la table. Donc, je pense, je le disais déjà en décembre, que la table ronde — ce ne sont encore que des propositions intéressantes, pertinentes certainement, mais ce n'est encore que des propositions, qui ensuite doivent être tranchées par la décision politique — devrait avoir une date ultime pour répondre, sinon on s'inscrit dans un processus exagérément long.

Je pense qu'il faut atterrir parce que les semis, les prairies et les dégâts, notamment au monde agricole sont là. On a des témoignages, vous en avez également sur la présence de sangliers. J'observe moi-même les dégâts dans un certain nombre d'endroits : les sangliers qui suivent les semis, les prairies qui sont retournées l'hiver et alors bonne chance maintenant pour la saison qui s'annonce.

On sait que le monde agricole est confronté à beaucoup de difficultés maintenant avec la baisse du prix du lait. C'est la galère pour un certain nombre de fermiers. Donc si on peut régler des problèmes qui sont des problèmes partiels évidemment, des problèmes périphériques, par rapport aux enjeux centraux de l'agriculture, je pense que c'est faire collectivement oeuvre utile et je vous engage vraiment à pouvoir concrétiser les mesures dont vous nous annoncez l'augure.

M. LE PRÉSIDENT. – Ceci clôture nos travaux. la prochaine réunion de la commission devrait avoir lieu le mardi 10 février, sauf convocation contraire. la séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 46 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Jean-Pierre Dardenne, MR

M. Laurent Devin, PS

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

M. Robert Meureau, Président

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Sébastian Pirlot, PS

M. Daniel Senesael, PS

M. Edmund Stoffels, PS

Mme Eliane Tillieux, PS

M. Léon Walry, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
ALE	Agence locale pour l'Emploi
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
CILE	Compagnie internationale liégeoise des Eaux
DGARNE	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature & Forêts
DPC	Département des polices et contrôle
DPE	Division de la Police de l'Environnement
DPU	Droit au Paiement unique
FEDER	Fonds européen de Développement régional
IRM	Institut Royal Météorologique
OCM	Organisation commune de marché
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
OPW	Office des Produits wallons
PCB	Polychlorobiphényle
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau
URP	Unité de Répression des Pollutions